

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de Suncor Énergie Inc. de préparer et de présenter les états financiers consolidés ci-joints de Suncor Énergie Inc. ainsi que toutes les informations financières connexes contenues dans le rapport annuel, y compris le rapport de gestion.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui s'appliquent aux entités ayant une obligation d'information du public, lesquels s'inscrivent dans le cadre conceptuel des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et intégrées dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada*. Les états financiers consolidés comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements.

La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative et dans le cadre des principales méthodes comptables qui ont été adoptées par la direction. Dans les cas où il existe d'autres méthodes comptables, la direction a retenu celles qui, selon elle, conviennent le mieux aux circonstances. Pour assumer ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers, la direction tient à jour un système de contrôles internes et s'appuie sur ce système, qui est conçu pour garantir que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés contre tout usage ou toute cession non autorisés et que les passifs sont comptabilisés. Ces contrôles comprennent des normes de qualité relatives à l'embauche et à la formation des salariés, des politiques et procédures officielles, un code de conduite interne et un programme de conformité connexe conçu pour déceler et surveiller les situations risquant d'entraîner des conflits d'intérêts et veiller à l'intégrité, notamment des registres comptables et des informations financières, et au respect de l'obligation pour les salariés et les membres de la direction de rendre compte de leur rendement dans des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Par ailleurs, le système de contrôles internes est renforcé par le personnel professionnel de la fonction d'audit interne, qui procède à des audits périodiques de l'information financière de la Société.

Le comité d'audit du conseil d'administration, actuellement composé de quatre administrateurs indépendants, s'assure de l'efficacité des systèmes d'information financière, des systèmes d'information de gestion, des systèmes de contrôles internes et des auditeurs internes de la Société. Il recommande au conseil d'administration la candidature de l'auditeur externe devant être nommé par les actionnaires à chaque assemblée annuelle et s'assure de l'indépendance et de l'efficacité de son travail. De plus, il passe en revue, conjointement avec la direction et l'auditeur externe, les questions importantes liées à l'information financière, la présentation et l'incidence des risques et incertitudes importants, ainsi que les estimations et jugements clés de la direction qui pourraient avoir une incidence significative sur la présentation de l'information financière. Le comité d'audit nomme les évaluateurs de réserves indépendants. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et approuver les états financiers intermédiaires avant leur publication, ainsi qu'une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport de gestion annuels, la notice annuelle ou le formulaire 40-F et les estimations annuelles des réserves de Suncor, de même que pour recommander l'approbation de ces documents au conseil d'administration. Les auditeurs internes et l'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., peuvent communiquer en tout temps avec la Société, le comité d'audit et le conseil d'administration.



Steven W. Williams
Chef de la direction



Alister Cowan
Vice-président directeur et chef des finances

Le 28 février 2019

Le rapport suivant présenté par la direction porte sur le contrôle interne de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière (selon la définition précisée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi intitulée *U.S. Securities Exchange Act of 1934*) :

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

1. La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société.
2. La direction s'est fondée sur le cadre établi dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Commission Treadway pour procéder à une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.
3. La direction a procédé à une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018 et a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace à cette date. De plus, selon cette appréciation, la direction a établi qu'il n'existait pas de faiblesses significatives du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018. En raison de leurs limitations inhérentes, il est possible que les systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière ne puissent prévenir ou détecter les anomalies, et même les systèmes réputés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.
4. L'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018 a fait l'objet d'un audit par l'auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comme l'indique le rapport de l'auditeur figurant aux présentes.



Steven W. Williams
Chef de la direction



Alister Cowan
Vice-président directeur et chef des finances

Le 28 février 2019

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration
de Suncor Énergie Inc.

Opinions sur les états financiers et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Suncor Énergie Inc. et de ses filiales (collectivement, « la Société ») aux 31 décembre 2018 et 2017 et des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'expertise comptable inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, à évaluer si un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu dans tous les aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les principes et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;

et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Calgary (Alberta) Canada

Le 28 février 2019

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 1972.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Notes	2018	2017
			(retraité – note 5)
Produits des activités ordinaires et autres produits			
Produits d'exploitation, déduction faite des redevances	6	38 542	31 954
Autres produits	7	444	125
		38 986	32 079
Charges			
Achats de pétrole brut et de produits		14 133	11 121
Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux	8 et 24	10 573	9 188
Transport		1 319	997
Dotations aux amortissements et à la provision pour dépréciation et pertes de valeur	15	5 738	5 601
Prospection		122	104
Profit à la cession d'actifs	33, 34 et 36	(24)	(602)
Charges financières (produits financiers)	9	2 142	(246)
		34 003	26 163
Bénéfice avant impôt		4 983	5 916
Charge d'impôt sur le résultat	10		
Exigible		1 250	1 209
Différé		440	249
		1 690	1 458
Bénéfice net		3 293	4 458
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net :			
Ajustement au titre des écarts de conversion		267	(198)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :			
Gain actuariel des régimes de retraite du personnel, déduction faite de l'impôt		103	31
Autres éléments du résultat global		370	(167)
Résultat global		3 663	4 291
Par action ordinaire (en dollars)	11		
Résultat net – de base		2,03	2,68
Résultat net – dilué		2,02	2,68
Dividendes en trésorerie		1,44	1,28

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents	12	2 221	2 672
Créances		3 206	3 281
Stocks	14	3 159	3 468
Impôt à recouvrer		114	156
Total de l'actif courant		8 700	9 577
Immobilisations corporelles, montant net	15, 31-34 et 36	74 245	73 493
Prospection et évaluation	16	2 319	2 052
Autres actifs	17	1 126	1 211
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	18	3 061	3 061
Actifs d'impôt différé	10	128	100
Total de l'actif		89 579	89 494
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Dette à court terme	19	3 231	2 136
Tranche courante de la dette à long terme	19	229	71
Dettes et charges à payer		5 647	6 203
Tranche courante des provisions	22	667	722
Impôt à payer		535	425
Total du passif courant		10 309	9 557
Dette à long terme	19	13 890	13 372
Autres passifs non courants	20 et 35	2 346	2 412
Provisions	22	6 984	7 237
Passifs d'impôt différé	10	12 045	11 533
Capitaux propres		44 005	45 383
Total du passif et des capitaux propres		89 579	89 494

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Steven W. Williams

Steven W. Williams
Administrateur
Le 27 février 2019

Patricia M. Bedient

Patricia M. Bedient
Administratrice

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Notes	2018	2017
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		3 293	4 458
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Dotation aux amortissements et à la provision pour dépréciation et pertes de valeur		5 738	5 601
Impôt sur le résultat différé		440	249
Charge de désactualisation		266	247
Perte (profit) de change latent sur la dette libellée en dollars américains		1 090	(771)
Variation de la juste valeur des instruments financiers et des stocks de négociation		(179)	128
Profit à la cession d'actifs	33, 34 et 36	(24)	(474)
Perte sur l'extinction d'une dette à long terme	9	3	51
Rémunération fondée sur des actions		(117)	31
Prospection		11	41
Règlement de passifs liés au démantèlement et à la remise en état		(469)	(353)
Autres		120	(69)
Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors trésorerie	13	408	(173)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		10 580	8 966
Activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations et frais de prospection		(5 406)	(6 551)
Acquisitions	31, 32 et 36	(1 230)	(308)
Produit de la cession d'actifs		84	1 611
Autres placements	36	(170)	(38)
Diminution du fonds de roulement hors trésorerie	13	25	267
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(6 697)	(5 019)
Activités de financement			
Augmentation nette de la dette à court terme		866	981
Diminution nette de la dette à long terme	19	(186)	(3 283)
Émissions de titres d'emprunt à long terme	19	—	905
Émissions d'actions ordinaires aux termes des régimes d'options sur actions		286	228
Rachat d'actions ordinaires	23	(3 053)	(1 413)
(Distribution liée à) produit de la vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	35	(6)	483
Dividendes versés sur les actions ordinaires		(2 333)	(2 124)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(4 426)	(4 223)
Diminution de la trésorerie et de ses équivalents		(543)	(276)
Incidence du change sur la trésorerie et ses équivalents		92	(68)
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice		2 672	3 016
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice		2 221	2 672
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêts payés		800	941
Impôt sur le résultat payé		645	557

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)
31 décembre 2016		26 942	588	1 007	16 093	44 630	1 667 914
Bénéfice net		—	—	—	4 458	4 458	—
Ajustement au titre des écarts de conversion		—	—	(198)	—	(198)	—
Gain actuariel des régimes de retraite du personnel, déduction faite de l'impôt de 19 \$		—	—	—	31	31	—
Résultat global		—	—	(198)	4 489	4 291	—
Émissions aux termes des régimes d'options sur actions		297	(69)	—	—	228	6 223
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	23	(536)	—	—	(877)	(1 413)	(33 154)
Variation du passif au titre des engagements d'achat d'actions	23	(97)	—	—	(180)	(277)	—
Rémunération fondée sur des actions		—	48	—	—	48	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires		—	—	—	(2 124)	(2 124)	—
31 décembre 2017		26 606	567	809	17 401	45 383	1 640 983
Bénéfice net		—	—	—	3 293	3 293	—
Ajustement au titre des écarts de conversion		—	—	267	—	267	—
Gain actuariel des régimes de retraite du personnel, déduction faite de l'impôt de 39 \$		—	—	—	103	103	—
Résultat global		—	—	267	3 396	3 663	—
Émissions aux termes des régimes d'options sur actions		358	(73)	—	—	285	7 927
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	23	(1 040)	—	—	(2 013)	(3 053)	(64 426)
Variation du passif au titre des engagements d'achat d'actions	23	(14)	—	—	28	14	—
Rémunération fondée sur des actions		—	46	—	—	46	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires		—	—	—	(2 333)	(2 333)	—
31 décembre 2018		25 910	540	1 076	16 479	44 005	1 584 484

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Suncor Énergie Inc. (« Suncor » ou la « Société ») est une société d'énergie intégrée dont le siège social se trouve au Canada. Les activités de Suncor comprennent notamment la mise en valeur et la valorisation des sables pétrolières, la production pétrolière et gazière terrestre et extracôtière, le raffinage du pétrole et la commercialisation de produits, principalement sous la marque • Petro-Canada®.

L'adresse du siège social de la Société est la suivante : 150 – 6th Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 3E3.

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada figurant dans la Partie I du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada*.

Les méthodes comptables de Suncor sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur pour toutes les périodes visées par les présents états financiers consolidés, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 février 2019.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de ce qui est mentionné à la note 3. Les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées de la même façon pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Recours à des estimations, à des hypothèses et à des jugements

Pour préparer en temps opportun des états financiers, la direction doit faire des estimations, élaborer des hypothèses et formuler des jugements. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, lorsque des événements prévus se concrétisent. Les estimations et jugements significatifs utilisés dans la préparation des états financiers consolidés sont mentionnés à la note 4.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Périmètre de consolidation

La Société consolide sa participation dans les entités qu'elle contrôle. Le contrôle s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités, et est affaire de jugement. Les transactions et les soldes intragroupe sont tous éliminés à la consolidation.

b) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint établi aux termes d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités qui influent le plus sur les rendements de l'entité émettrice sont unanimes. Les partenariats sont classés soit comme une entreprise commune, soit comme une coentreprise. Le classement des partenariats fait appel au jugement. Pour déterminer le classement de ses partenariats, la Société tient compte des droits et obligations contractuels de chacun des investisseurs et vérifie si la structure juridique du partenariat confère à l'entité des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs.

Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs d'un partenariat, le partenariat est classé comme une entreprise commune et la quote-part des actifs, passifs, produits et charges des entreprises communes revenant à la Société est incluse dans les états financiers consolidés, sur la base de la consolidation proportionnelle.

Lorsque la Société a des droits sur les actifs nets d'un partenariat, celui-ci est classé comme une coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation de la Société est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, ajustée pour tenir compte de la quote-part revenant à la Société du bénéfice ou de la perte de la coentreprise, diminution faite des distributions reçues.

c) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle des entités de la Société correspond à la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle appropriée à des taux de change avoisinant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle appropriée aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs non monétaires qui sont évalués en monnaie étrangère au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de la Société, les états financiers de chaque entité sont convertis en dollars canadiens. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des taux de change avoisinant les taux de change en vigueur à la date de la transaction sous-jacente. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque la Société ou une de ses entités procède à la sortie de la totalité de sa participation dans un établissement à l'étranger ou qu'il y a perte du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable sur un établissement à l'étranger, le montant cumulé des écarts de conversion relatifs à l'établissement à l'étranger est comptabilisé dans le résultat net.

d) Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de liquides de gaz naturel, de produits achetés et de produits pétroliers raffinés sont constatés lorsque le titre de propriété est transféré au client et que le recouvrement est raisonnablement assuré, conformément aux modalités contractuelles stipulées, et ils sont fondés sur la contrepartie que la Société s'attend à recevoir pour le transfert des marchandises aux clients.

Les produits des activités ordinaires tirés des biens dans lesquels la Société détient une participation avec d'autres producteurs sont comptabilisés en fonction de sa participation directe nette. En ce qui concerne les opérations ne découlant pas de contrats de partage de la production (« CPP »), l'écart entre le pétrole brut et le gaz naturel vendus et la quote-part de la production revenant à la Société donne lieu dans chaque cas à des enlèvements déficitaires ou excédentaires. Les enlèvements déficitaires sont inscrits dans les créances à la valeur de marché et entraînent une augmentation correspondante des produits des activités ordinaires, tandis que les enlèvements excédentaires sont inscrits dans les dettes à la valeur de marché et entraînent une diminution correspondante des produits des activités ordinaires. Les variations de la valeur des enlèvements déficitaires ou excédentaires sont comptabilisées dans les produits des activités ordinaires lorsque les barils sont réglés. Les produits des activités ordinaires tirés de la production de pétrole et de gaz naturel sont constatés après déduction des charges liées aux redevances.

Les résultats des activités internationales menées en vertu des CPP sont comptabilisés dans les états financiers consolidés en fonction de la participation directe de la Société. Chaque CPP établit les coûts de prospection et de mise en valeur et les charges d'exploitation devant être financés par la Société, de même que les conditions précises selon lesquelles la Société peut, d'une part, récupérer de tels coûts et, d'autre part, participer aux bénéfices tirés de la production. La récupération des coûts se limite normalement à un pourcentage donné de la production de chaque exercice (« pétrole permettant de récupérer les coûts »). Le pétrole permettant de récupérer les coûts restant après que les coûts de Suncor ont été récupérés est appelé pétrole excédentaire et est réparti entre la Société et le gouvernement concerné. Dans l'hypothèse où une récupération est raisonnablement sûre, la quote-part revenant à la Société du pétrole permettant de récupérer les coûts et du pétrole excédentaire est comptabilisée dans les produits des activités ordinaires lorsque la vente d'un produit à un tiers a lieu. Les produits des activités ordinaires comprennent également l'impôt sur le résultat payé au nom de la Société par ses contrepreneurs gouvernementaux.

e) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et ses équivalents sont essentiellement constitués des sommes déposées dans les banques, de dépôts à terme, de certificats de dépôt et de tous les autres placements hautement liquides au moment de l'achat.

f) Stocks

Les stocks de pétrole brut et de produits raffinés, autres que les stocks détenus aux fins de négociation, sont évalués au plus faible du coût, établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, et de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les dépenses engagées pour amener un article ou un produit à son état et à son emplacement actuels. Les stocks de matières et de fournitures sont évalués au coût moyen ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants.

Les stocks détenus aux fins de négociation dans le cadre des activités de négociation de l'énergie de la Société sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres produits.

g) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs et les passifs connexes sont classés comme étant détenus en vue de la vente si on s'attend à ce que leurs valeurs comptables soient recouvrées dans le cadre d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur au classement initial de même que les écarts de réévaluation ultérieurs sont comptabilisés dans la dotation aux amortissements et à la provision pour dépréciation et pertes de valeur. Lorsqu'un actif ou un groupe destiné à la vente est cédé, les profits ou les pertes sur la vente sont comptabilisés dans le profit à la cession d'actifs. Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

h) Actifs de prospection et d'évaluation

Les frais liés à l'acquisition de biens pétroliers et gaziers non productifs ou de permis d'exploration, de forage de puits d'exploration et les coûts liés à l'évaluation du potentiel commercial des ressources sous-jacentes, y compris les coûts d'emprunt, sont initialement incorporés dans le coût des actifs de prospection et d'évaluation. Certains frais de prospection, y compris les frais liés aux études géologiques, géophysiques et sismiques et à la délimitation des biens d'exploitation de sables pétrolifères, sont imputés aux frais de prospection dès qu'ils sont engagés.

Les actifs de prospection et d'évaluation font l'objet d'un examen sur les plans technique et commercial et d'une revue de la direction en vue de confirmer l'intention de mettre en valeur et d'extraire les ressources sous-jacentes. Si une zone ou un puits d'exploration n'est plus considéré comme commercialement viable, les coûts connexes incorporés à l'actif sont imputés aux frais de prospection.

Lorsque la direction établit avec une certitude raisonnable qu'un actif de prospection et d'évaluation sera mis en valeur, comme le démontrent le classement des réserves prouvées et probables et les autorisations internes et externes appropriées, l'actif est viré aux immobilisations corporelles.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût.

Les coûts liés à l'acquisition de biens pétroliers et gaziers mis en valeur ou productifs et à la mise en valeur des biens pétroliers et gaziers, y compris les frais liés à la réalisation d'études géologiques et géophysiques et au forage de puits de mise en valeur, de même que les coûts liés à la construction et à l'installation d'infrastructures de mise en valeur, comme le matériel de tête de puits, les plateformes de puits, les puits jumelés, les plateformes extracôtières et les structures sous-marines, sont incorporés à l'actif à titre de biens pétroliers et gaziers dans les immobilisations corporelles.

Les coûts liés à la construction, à l'installation et à la mise en service, ou à l'acquisition de matériel de production de pétrole et de gaz naturel, notamment les usines de valorisation des sables pétrolifères, les usines d'extraction, le matériel minier, les installations de traitement, les centrales électriques, les centrales de services publics et tous les actifs liés à l'énergie renouvelable, au raffinage et à la commercialisation, sont incorporés à l'actif à titre d'immobilisations corporelles.

Le coût des opérations de découverte requises pour accéder aux ressources de sables pétrolifères engagé au stade initial de la mise en valeur est incorporé à l'actif à titre de coût de construction de la mine. Les frais de découverte engagés au stade de la production sont passés en charges puisqu'ils se rapportent normalement à la production de la période.

Le coût des inspections, révisions et activités de maintenance majeures planifiées visant à maintenir en état des immobilisations corporelles et à favoriser les activités d'exploitation des exercices futurs est incorporé à l'actif. Les travaux de maintenance planifiés périodiques qui sont effectués à des intervalles plus rapprochés sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les remplacements qui n'ont pas lieu dans le cadre d'une inspection, d'une révision ou d'activités de maintenance majeures sont incorporés à l'actif s'il est probable que des avantages économiques futurs seront réalisés par la Société, et la valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée.

Les contrats de location ayant pour effet de transférer à la Société la presque totalité des avantages et des risques de propriété de l'actif loué sont inscrits à titre de contrats de location-financement dans les immobilisations corporelles. Les coûts liés à tous les autres contrats de location sont comptabilisés dans les charges liées aux achats de pétrole brut et de produits, dans les charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ou dans les frais de transport dès qu'ils sont engagés. Le classement des charges aux différents postes est déterminé par le secteur d'activité auquel se rapporte l'actif loué.

Les coûts d'emprunt se rapportant aux actifs dont la construction nécessite plus d'un an sont incorporés dans le coût de l'actif. Les coûts d'emprunt cessent d'être incorporés dans le coût de l'actif lorsque celui-ci se trouve à l'endroit et dans l'état appropriés pour être exploité de la manière prévue, et leur incorporation est suspendue lorsque la construction d'un actif est interrompue pour une période prolongée.

j) Amortissement et dépréciation

Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas assujettis à l'amortissement, y compris pour dépréciation. Une fois que les coûts de ces actifs ont été virés aux immobilisations corporelles à titre de biens pétroliers et gaziers et que la production commerciale a commencé, ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation sur les réserves prouvées mises en valeur, exception faite des frais de prospection et d'évaluation associés aux mines de sables pétrolifères, qui sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie de la mine, et des coûts liés à l'acquisition de biens, lesquels sont amortis sur les réserves prouvées.

Les dépenses en immobilisations ne sont pas amorties, et ce, tant que les immobilisations ne sont pas pratiquement achevées et prêtes pour leur utilisation prévue.

Les coûts liés à la mise en valeur des biens pétroliers et gaziers, exception faite de certains actifs d'exploitation de sables pétrolifères, y compris les coûts liés aux infrastructures spéciales, comme les plateformes de puits et le matériel de tête de puits, sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation sur les réserves prouvées mises en valeur. Une partie de ces coûts peut ne pas être amortie si elle se rapporte à des réserves non mises en valeur. Les coûts liés aux installations extracôtières sont amortis sur les réserves prouvées et probables. Les coûts liés à la mise en valeur et à la construction de mines de sables pétrolifères sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie de la mine.

Les principales composantes des immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue.

Usines de valorisation des sables pétrolifères, usines d'extraction et installations minières	20 à 40 ans
Matériel d'extraction de sables pétrolifères	5 à 15 ans
Installations de traitement des sables pétrolifères <i>in situ</i>	30 ans
Centrales électriques et centrales de services publics	30 à 40 ans
Usines de raffinage et autres installations de traitement	20 à 40 ans
Actifs de commercialisation et autres actifs de distribution	10 à 40 ans

Les coûts liés aux inspections, aux révisions et aux activités de maintenance majeures qui sont incorporés dans le coût de l'actif sont amortis selon le mode linéaire sur la période comprise entre le moment où ont lieu ces activités et le moment où elles auront lieu de nouveau, qui varie de deux à cinq ans.

Les taux d'amortissement et de dépréciation sont revus une fois par année, ou lorsque des événements ou des situations influent sur les coûts incorporés à l'actif, les réserves ou la durée de vie estimative.

Les actifs inscrits dans les immobilisations corporelles à titre de contrats de location-financement sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif loué ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux.

k) Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La Société comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables représente le goodwill et est attribué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les listes de clients et la valeur de la marque.

Le goodwill et la valeur de la marque ont une durée d'utilité indéterminée et ne sont pas assujettis à l'amortissement. Les listes de clients sont amorties sur leur durée d'utilité prévue, soit de cinq à dix ans. La durée d'utilité prévue des autres immobilisations incorporelles fait l'objet d'une révision annuelle.

l) Dépréciation d'actifs

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont examinés chaque trimestre pour vérifier s'il existe des signes de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile indéterminée

sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an. Les actifs de prospection et d'évaluation sont également soumis à un test de dépréciation immédiatement avant d'être virés aux immobilisations corporelles.

Si des indications de dépréciation existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est établie compte tenu des transactions récentes sur le marché, si ces données sont disponibles, sans quoi un modèle d'évaluation approprié est utilisé. La valeur d'utilité est évaluée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif concerné. Si l'actif ne génère pas de rentrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, le test porte sur l'UGT, soit le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie largement indépendantes de celles provenant des autres actifs ou groupes d'actifs, auquel l'actif appartient. Une perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur recouvrable.

Pour tous les actifs individuels et les UGT autres que le goodwill, les pertes de valeur peuvent être reprises si des changements ont été apportés aux estimations et jugements ayant servi à déterminer le montant recouvrable de l'actif. Dans ce cas, la valeur comptable de l'UGT ou de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable révisée, laquelle ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été établie, après déduction de la dotation aux amortissements et à la provision pour déplétion, si aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les pertes de valeur et reprises de pertes de valeur sont comptabilisées au poste « Dotation aux amortissements et à la provision pour déplétion et pertes de valeur ».

Actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue si des indices indiquent que les actifs financiers évalués au coût amorti pourraient s'être dépréciés. S'il est déterminé qu'un actif financier évalué au coût amorti a subi une perte de valeur, la perte de valeur est comptabilisée au poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ».

m) Provision

La Société constitue une provision lorsqu'elle a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision est constatée au titre des obligations liées au démantèlement et à la remise en état des actifs de prospection et d'évaluation et des immobilisations corporelles de la Société. La provision relative aux obligations de démantèlement et de remise en état est évaluée à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la direction des flux de trésorerie futurs requis pour régler l'obligation actuelle, au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction du crédit. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'actif et amortie sur sa durée d'utilité. La provision est augmentée au fil du temps par l'imputation de montants au poste « Charges financières », les charges réelles étant imputées à l'obligation cumulée. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisés à titre de variation de la provision pour démantèlement et remise en état et des actifs connexes.

n) Impôt sur le résultat

La Société utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte de l'incidence des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture qui devraient s'appliquer aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les différences temporaires devraient être recouvrées ou réglées. Les variations de ces soldes sont constatées dans le résultat net ou les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se produisent. Les crédits d'impôt à l'investissement sont portés en diminution des dépenses connexes.

La Société comptabilise l'incidence sur les états financiers d'une position fiscale lorsqu'il est probable, compte tenu de ses mérites techniques, que la position sera confirmée à l'issue de l'audit. La Société évalue toutes les issues possibles et leurs probabilités d'occurrence. Lorsque la Société détermine qu'il est probable qu'elle devra verser un paiement, elle évalue sa charge d'impôt selon sa meilleure estimation du montant d'impôt à payer.

o) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des avantages complémentaires de retraite.

Les coûts des prestations de retraite gagnées par les employés dans le cadre du régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés. Le coût des régimes à prestations définies et des avantages complémentaires de retraite est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des salaires actuels et des hypothèses économiques et démographiques les plus probables de la direction. Les prestations de retraite admissibles au cours de l'exercice sont inscrites au poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ». La charge d'intérêts sur le montant net de l'obligation non capitalisée est comptabilisée dans les charges financières. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et virés directement aux résultats non distribués.

Le passif comptabilisé à l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

p) Régimes de rémunération fondée sur des actions

Aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société, une rémunération fondée sur des actions peut être attribuée aux cadres, aux salariés et aux administrateurs non salariés. La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée au poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ».

La rémunération fondée sur des actions dont les paiements sont réglés en trésorerie ou peuvent être réglés en trésorerie ou en actions est comptabilisée comme si elle avait été attribuée dans le cadre de régimes dont les paiements sont réglés en trésorerie. Elle est évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. Cette charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, un ajustement correspondant étant inscrit au passif. Lorsque les options sur actions sont rachetées contre trésorerie, les paiements réglés en trésorerie réduisent le passif correspondant. Lorsque les options sur actions sont exercées en échange d'actions ordinaires, la contrepartie payée par le porteur et le passif précédemment comptabilisé relativement aux options sont inscrits dans le capital-actions.

Les options sur actions qui confèrent à leur porteur le droit d'acheter des actions ordinaires sont comptabilisées comme si elles avaient été attribuées dans le cadre de régimes dont les paiements sont réglés en actions. La charge est fondée sur la juste valeur des options au moment de l'attribution, établie au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, et est comptabilisée sur les périodes d'acquisition des droits aux options respectives. Une hausse correspondante est inscrite au surplus d'apport. La contrepartie versée à la Société à l'exercice des options est portée en diminution du capital-actions, et le montant correspondant inscrit au surplus d'apport est reclassé dans le capital-actions.

q) Instruments financiers

La Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais du résultat global ou au coût amorti. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'état de la situation financière, déduction faite des coûts de transaction, le cas échéant, sauf dans le cas des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Par la suite, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement. La Société classe ses instruments financiers dérivés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, la trésorerie et les équivalents ainsi que les créances comme actifs financiers au coût amorti, et les dettes et charges à payer, la dette et les autres passifs non courants comme passifs financiers au coût amorti.

Dans les situations où la Société consolide une filiale qui compte d'autres propriétaires détenant une participation ne donnant pas le contrôle et que la filiale a une obligation non discrétionnaire de distribuer, aux propriétaires sans contrôle, un montant en trésorerie calculé selon une formule préétablie, la participation ne donnant pas le contrôle est classée dans les passifs financiers plutôt que dans les capitaux propres, conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. Le passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle est classé en tant que passif au coût amorti et est présenté dans les autres passifs non courants. Le solde est augmenté pour tenir compte de la charge d'intérêts de la période considérée, selon la méthode des intérêts effectifs, et est diminué pour tenir compte des distributions versées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle.

Dans le cadre de son programme global de gestion des risques, la Société a recours à des instruments financiers dérivés, tels que des contrats physiques ou financiers, à des fins de gestion de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des prix des marchandises et des taux de change. L'incidence sur le résultat net des dérivés utilisés pour gérer un risque donné est constatée dans les autres produits du secteur visé. Les profits et les pertes découlant des activités de négociation sont constatés dans les autres produits du secteur Siège social, négociation de l'énergie et éliminations.

Lorsqu'ils sont utilisés aux fins de transaction, certains contrats de marchandises physiques sont considérés comme des instruments financiers dérivés aux fins comptables. Les contrats de marchandises physiques conclus en vue de la réception ou de la livraison selon les besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou d'utilisation ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou d'autres contrats hôtes sont comptabilisés comme des dérivés distincts lorsque les risques et les caractéristiques qui s'y rapportent ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

r) Activités de couverture

La Société peut appliquer la comptabilité de couverture aux contrats qui sont admissibles à la comptabilité de couverture. À la naissance d'une relation de couverture, la Société prépare la documentation nécessaire pour satisfaire aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture. Les instruments désignés comme couvertures sont évalués à chaque date de clôture afin d'établir si la relation entre le dérivé et l'élément couvert sous-jacent remplit les objectifs de la Société en matière de gestion de son exposition aux risques financiers et non financiers.

Lorsque l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la juste valeur de l'élément couvert sous-jacent sont portées au résultat net. Lorsque l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est d'abord comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis passée en résultat net lorsque l'élément couvert est réalisé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie est aussitôt comptabilisée en résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme élément d'une couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie sont constatées au même poste que l'élément couvert sous-jacent.

La Société n'a appliqué la comptabilité de couverture à aucun de ses instruments financiers en 2017 et en 2018.

s) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en diminution des capitaux propres, déduction faite des incidences fiscales. Lorsque la Société rachète ses propres actions ordinaires, la valeur comptable moyenne des actions rachetées est portée en diminution du capital-actions. L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable moyenne est comptabilisé en tant que diminution des résultats non distribués. Les actions sont annulées au rachat.

t) Distributions de dividendes

Les dividendes versés sur les actions ordinaires sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration de la Société.

u) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des actions ordinaires liées aux régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. Comme ces attributions peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Société, elles sont considérées comme potentiellement dilutives et sont prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action de la Société si, pour la période, elles ont un effet dilutif.

v) Obligations au titre des émissions

Les obligations au titre des émissions sont évaluées au coût moyen pondéré par unité d'émission devant être engagé au cours de la période de conformité et sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les émissions sont produites.

Les achats de droits d'émission sont comptabilisés au poste « Autres actifs » à l'état de la situation financière et évalués au coût historique. Les droits d'émission obtenus par voie de subvention sont comptabilisés au montant nominal.

4. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS IMPORTANTS

Pour préparer des états financiers conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des jugements qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits, des charges, des profits et des pertes, ainsi que sur les informations à fournir sur les éventualités. Ces estimations et jugements peuvent changer selon les résultats et de nouvelles informations disponibles. Les composantes des états financiers qui exigent l'établissement d'estimations et de jugements importants sont les suivantes :

Réserves de pétrole et de gaz

La dotation aux amortissements et à la provision pour déplétion et pertes de valeur ainsi que les charges de démantèlement et de remise en état sont en partie évaluées d'après l'estimation des réserves de pétrole et de gaz de la Société. L'estimation des réserves est un processus intrinsèquement complexe qui repose sur l'exercice d'un jugement professionnel. Toutes les réserves ont été évaluées en date du 31 décembre 2018 par des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants. Les estimations des réserves de pétrole et de gaz sont fondées sur une série de facteurs géologiques, techniques et économiques, notamment sur les taux de production futurs prévus, les projections des prix des marchandises, les données techniques et le montant et le calendrier des dépenses futures, qui sont tous soumis à des incertitudes. Les estimations tiennent compte de la conjoncture du marché et de la réglementation en vigueur au 31 décembre 2018, lesquelles pourraient être considérablement différentes à d'autres moments de l'exercice ou de périodes ultérieures. Des changements dans les conditions de marché, la réglementation et les hypothèses peuvent avoir une incidence significative sur l'estimation des réserves nettes.

Activités pétrolières et gazières

L'exercice du jugement est nécessaire lorsque la Société détermine la nature des activités pétrolières et gazières et les désigne comme étant des activités de prospection, d'évaluation, de mise en valeur ou de production et lorsqu'elle détermine si elle doit passer en charges ou inscrire à l'actif les coûts de ces activités.

Frais de prospection et d'évaluation

Certains frais de prospection et d'évaluation sont initialement incorporés à l'actif dans le but d'établir des réserves viables sur le plan commercial. La Société doit poser des jugements à l'égard d'événements ou de circonstances futurs et fait des estimations dans le but d'évaluer la viabilité sur le plan économique de l'extraction des ressources sous-jacentes. Les frais font l'objet d'un examen sur les plans technique et commercial et d'une revue de la direction en vue de confirmer l'intention de mettre en valeur le projet. Le taux de succès des forages ou les changements concernant les données économiques du projet, les quantités de ressources, les techniques de production prévues, les coûts de production et les dépenses en immobilisations requises sont des jugements importants dans le cadre de cette confirmation. La détermination du moment auquel ces frais doivent être reclassés dans les immobilisations corporelles relève du jugement de la direction et tient compte de plusieurs facteurs, notamment l'existence de réserves, l'obtention des autorisations nécessaires auprès des organismes de réglementation et le processus d'autorisation interne des projets de la Société.

Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Une UGT est le plus petit groupe d'actifs intégrés qui génèrent des rentrées de trésorerie identifiables largement indépendantes des rentrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le regroupement des actifs en UGT nécessite une part importante de jugement et d'interprétation en ce qui a trait au degré d'intégration des actifs, à l'existence de marchés actifs, au degré de similitude de l'exposition aux risques de marché, aux infrastructures partagées et à la façon dont la direction surveille les activités.

Dépréciation d'actifs et reprises

La direction exerce son jugement pour évaluer l'existence d'indicateurs de dépréciation d'actifs ou de reprises en fonction de nombreux facteurs internes et externes.

La valeur recouvrable des UGT et des actifs individuels est fondée sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les principales estimations retenues par la Société pour déterminer la valeur recouvrable comprennent habituellement les prix futurs estimatifs des marchandises, les volumes de production prévus, les charges d'exploitation et frais de mise en valeur futurs, les taux d'actualisation et d'imposition et les marges de raffinage. Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction peut également avoir à poser des jugements quant à la probabilité que survienne un événement futur. Des changements apportés à ces estimations et jugements influenceront sur les montants recouvrables des UGT et des actifs individuels et pourraient donner lieu à un ajustement significatif de leur valeur comptable.

Coûts liés au démantèlement et à la remise en état

La Société constate des passifs liés au démantèlement et à la remise en état des actifs de prospection et d'évaluation et des immobilisations corporelles, en fonction des coûts futurs estimatifs de démantèlement et de remise en état. La direction exerce son jugement pour évaluer l'existence et l'étendue des obligations de la Société en matière de démantèlement et de remise en état, ainsi que la méthode prévue pour la remise en état, à la fin de chaque période. La direction exerce également son jugement afin de déterminer si la nature des activités exercées est liée aux activités de démantèlement et de remise en état ou à ses activités d'exploitation normales.

Les coûts réels sont incertains, et les estimations peuvent varier par suite de modifications apportées aux lois et aux règlements relatifs à l'utilisation de certaines technologies, de l'émergence d'une nouvelle technologie, de l'expérience d'exploitation, des prix, et des plans de fermeture. Le calendrier estimatif du démantèlement et de la remise en état futurs peut changer en raison de certains facteurs, y compris la durée de vie des réserves. Les changements d'estimations des coûts futurs attendus, des taux d'actualisation et du moment du démantèlement ainsi que les changements d'hypothèses sur l'inflation peuvent avoir une incidence significative sur les montants présentés.

Avantages sociaux futurs

La Société offre des avantages à ses employés, notamment des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des avantages complémentaires de retraite reçus par les employés est estimé selon des méthodes d'évaluation actuarielle qui reposent sur l'exercice du jugement professionnel. Les estimations généralement formulées pour calculer ces montants comprennent, selon le cas, le taux de roulement du personnel, le coût des réclamations futures, les taux d'actualisation, les niveaux des salaires et des avantages futurs, le rendement des actifs des régimes, les taux de mortalité et les frais médicaux futurs. Une modification de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les montants présentés.

Autres provisions

La détermination des autres provisions, y compris, sans s'y limiter, les provisions pour litiges en matière de redevances, pour contrats déficitaires, pour litiges et pour obligations implicites, est un processus complexe qui implique une part de jugement au sujet des résultats des événements futurs, de l'interprétation des lois et règlements, des estimations du calendrier et des montants de flux de trésorerie futurs prévus, et des taux d'actualisation.

Impôt sur le résultat

La direction évalue ses positions fiscales annuellement ou lorsque les circonstances l'exigent, ce qui fait appel au jugement et pourrait donner lieu à différentes interprétations des lois fiscales applicables. La Société comptabilise une charge d'impôt lorsqu'un paiement aux autorités fiscales est considéré comme probable. Cependant, les résultats des audits, des réévaluations et des changements d'interprétation des normes peuvent entraîner un changement de ces positions et une éventuelle augmentation ou diminution significative des actifs, des passifs et du résultat net de la Société.

Impôt sur le résultat différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les différences temporaires déductibles seront recouvrées dans un avenir prévisible. Un écart important entre les bénéfices imposables futurs et l'application des réglementations fiscales en vigueur dans chaque territoire et les prévisions de la Société à cet égard pourrait nuire à la capacité de la Société de réaliser le montant de l'actif d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporaires imposables qui s'inverseront et donneront lieu à une sortie de trésorerie pour payer les autorités fiscales. La Société constate une provision pour le montant qui devrait être payé, ce qui nécessite l'exercice du jugement quant au résultat final. Une modification du jugement de la Société concernant la probabilité d'une sortie de trésorerie future ou l'estimation du montant du règlement prévu, l'échéance des reversements et l'évolution des réglementations fiscales dans les territoires où la Société exerce ses activités pourrait avoir une incidence sur les passifs d'impôt différé.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en fonction des données de marché observables, lorsqu'il est possible de le faire. À défaut de données de marché observables, la Société a recours à des modèles fournis par des tiers et à des techniques d'évaluation, qui reposent sur des données de marché observables, notamment les prix à terme des marchandises, les taux de change et les taux d'intérêt, afin d'estimer la juste valeur des instruments financiers, notamment des instruments dérivés. Outre les données de marché, la Société tient compte d'informations se rapportant à la transaction, que les

intervenants du marché utiliseraient pour effectuer une évaluation de la juste valeur, y compris l'incidence du risque de non-exécution.

Monnaie fonctionnelle

La détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de chacune de ses filiales relève du jugement de la direction, qui se fonde sur la composition des produits des activités ordinaires et des coûts sur les territoires où la Société exerce ses activités.

Juste valeur de la rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des attributions fondées sur des actions dont les paiements sont réglés en actions ou en trésorerie est estimée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. Ces estimations reposent sur certaines hypothèses, notamment le cours de l'action, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque, la durée des attributions, le taux de déchéance et le taux de rendement annuel de l'action, lesquelles sont, de par leur nature, sujettes à l'incertitude relative à la mesure.

5. NOUVELLES NORMES IFRS

a) Adoption de nouvelles normes IFRS

Incidence de l'application d'IFRS 9

En date du 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace les multiples modèles de classement et d'évaluation des actifs financiers prévus selon IAS 39 *Instruments financiers* (« IAS 39 ») par un nouveau modèle qui ne comporte que deux catégories d'évaluation : au coût amorti ou à la juste valeur, par le biais du résultat net ou par le biais des autres éléments du résultat global. Ce classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale. Pour ce qui est des passifs financiers, la nouvelle norme conserve la majeure partie des exigences d'IAS 39, le principal changement survenant lorsque la Société choisit de désigner un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans ce cas, la partie de la variation de la juste valeur qui est liée au risque de crédit propre de la Société est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net. Par suite de l'adoption d'IFRS 9, les actifs financiers de la Société qui étaient classés dans les prêts et créances au 31 décembre 2017 ont été reclassés dans les actifs financiers au coût amorti; toutefois, il n'y a aucune incidence sur l'évaluation de ces actifs financiers. Le classement des passifs financiers de la Société n'a pas changé. Les directives concernant le classement et l'évaluation ont été adoptées de façon rétrospective conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9.

La Société a également adopté les nouvelles directives d'IFRS 9 sur la comptabilité de couverture, qui remplacent les tests d'efficacité quantitatifs rigoureux par des évaluations moins restrictives pour déterminer l'efficacité d'un instrument de couverture à remplir les objectifs de la Société en matière de gestion de son exposition aux risques financiers et non financiers. IFRS 9 permet aussi à la Société de couvrir des composantes de risque d'éléments non financiers qui possèdent certaines caractéristiques mesurables ou identifiables. La Société n'a appliqué la comptabilité de couverture à aucun de ses instruments dérivés en 2018.

Après l'adoption d'IFRS 9, les méthodes comptables de la Société sont quasiment les mêmes qu'au 31 décembre 2017 et il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, à l'exception du changement de catégorie d'actifs financiers susmentionné.

Incidence de l'application d'IFRS 15

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), qui établit des lignes directrices sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, selon la méthode rétrospective.

IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et présente un nouveau modèle unique pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Le modèle présente une analyse des transactions, en cinq étapes, pour déterminer la nature de l'obligation de prestation de l'entité ainsi que le montant, le cas échéant, des produits des activités ordinaires et le moment auquel ils sont comptabilisés.

Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires tirés de la vente de marchandises et les autres produits d'exploitation obtenus par la Société représentent des ententes contractuelles avec des clients. La Société comptabilise des produits des activités ordinaires lorsque le titre de propriété du produit est transféré à l'acheteur et que le recouvrement est raisonnablement assuré conformément aux modalités contractuelles stipulées. Tous les produits d'exploitation sont

généralement gagnés à un moment précis et ils sont fondés sur la contrepartie que la Société s'attend à recevoir pour le transfert des marchandises aux clients.

La Société a passé en revue ses sources de produits des activités ordinaires et ses principaux contrats avec des clients selon les directives d'IFRS 15, et a établi qu'il n'y a pas de changement important du moment de la comptabilisation et de l'évaluation des produits des activités ordinaires de la Société pour la période de présentation de l'information financière, par rapport aux dispositions de la norme antérieure. Conformément à la nouvelle norme, la Société a évalué si elle agissait pour son propre compte ou comme mandataire; cette évaluation s'est traduite par une diminution des produits des activités ordinaires et une diminution correspondante des charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux, ainsi que par une diminution des frais de transport, ce qui n'a eu aucune incidence sur le résultat net consolidé de la Société.

Ajustements de l'état consolidé du résultat global

	Période de 12 mois close le 31 décembre 2017 IFRS 15
(diminution, en millions de dollars)	
Produits des activités ordinaires et autres produits	
Produits d'exploitation, déduction faite des redevances	(97)
Charges	
Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux	(57)
Transport	(40)
Résultat net	—
Résultat global	—

b) Prises de position récentes en comptabilité

Les normes, modifications et interprétations publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur à la date d'autorisation des états financiers consolidés de la Société et qui peuvent avoir une incidence sur les informations à fournir et sur la situation financière de la Société, sont présentées ci-dessous. La Société a l'intention d'adopter ces normes, modifications et interprétations au moment de leur entrée en vigueur.

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace la norme IAS 17 *Contrats de location* existante en matière de comptabilisation des contrats de location et exige la comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière, en prévoyant des exemptions facultatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois ainsi que pour les contrats de location visant des éléments ayant peu de valeur. IFRS 16 élimine l'option de classement des contrats de location comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple et traite tous les contrats de location comme des contrats de location-financement pour les preneurs à bail. Le traitement comptable pour les bailleurs demeure inchangé pour l'essentiel, de même que l'obligation de classer les contrats de location, soit comme contrats de location-financement soit comme contrats de location simple.

La Société adoptera la norme le 1^{er} janvier 2019, soit la date de son entrée en vigueur, et a choisi d'appliquer la méthode de transition rétrospective modifiée. La Société a également choisi de se prévaloir de l'exemption facultative relative aux contrats de location à court terme. La Société a terminé l'implantation d'une solution informatique, notamment le téléchargement des données relatives aux contrats de location identifiés comme tels dans son système. Tous les contrats ont été passés en revue, de nouveaux processus d'affaires ont été conçus et des contrôles internes ont été mis en place.

IFRS 16 aura une incidence sur les composantes suivantes des états financiers consolidés de la Société.

États consolidés de la situation financière : IFRS 16 exige de comptabiliser les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation, et ce, pour tous les contrats de location, sauf si l'entité applique les exemptions facultatives visant les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société comptabilisera l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'emprunt marginal de la Société au moment de l'adoption de la nouvelle norme. Au moment de la transition, la Société évaluera les actifs au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative ajusté du montant des loyers payés d'avance ou des contrats déficitaires comptabilisés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018. La Société comptabilisera un montant supplémentaire d'environ 1,8 G\$ relativement aux obligations locatives et aux actifs au titre du droit d'utilisation, au 1^{er} janvier 2019, sous réserve de la finalisation de son évaluation.

États consolidés du résultat global : L'adoption d'IFRS 16 donnera lieu à une augmentation de la dotation aux amortissements et à la provision pour dépréciation, attribuable à la comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation; à une augmentation des charges financières attribuable à la désactualisation des obligations locatives; ainsi qu'à une diminution des charges d'exploitation, des frais de vente et frais généraux, de la charge liée aux achats de pétrole brut et de produits ainsi que des frais de transport. Selon les contrats de location au 1^{er} janvier 2019, cette norme n'aura pas d'incidence significative sur le résultat net consolidé.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie : En raison du changement dans la présentation des charges locatives antérieures aux termes de contrats de location simple, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation augmenteront du fait de la diminution des charges d'exploitation, des frais de vente et frais généraux, de la charge liée aux achats de pétrole brut et de produits ainsi que des frais de transport, augmentation qui sera partiellement contrebalancée par la hausse des charges financières, lesquelles représentent une activité d'exploitation pour la Société. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement diminueront du fait de l'ajout des paiements de principal au titre des contrats de location simple antérieurs. L'incidence globale sur les flux de trésorerie de la Société ne changera pas.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. Cette interprétation clarifie la comptabilité des actifs et passifs d'impôt exigible et différé lorsqu'il existe une incertitude quant aux traitements fiscaux. En vertu de l'interprétation, une entité doit déterminer s'il est probable qu'un traitement fiscal incertain sera accepté par l'administration fiscale. Si elle détermine que ce n'est pas probable, l'entité doit, en vertu de l'interprétation, utiliser le montant le plus probable ou la méthode de l'espérance mathématique. Les modifications doivent être appliquées de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise. L'adoption de cette modification n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

6. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels de la Société sont présentés en fonction de la nature de leurs produits et de leurs services et de la responsabilité de la direction. Les activités d'exploitation de chacun des secteurs sont résumées ci-dessous :

- Le secteur Sables pétrolifères regroupe les activités de la Société liées aux sables pétrolifères de l'Athabasca, en Alberta visant à produire du bitume, du pétrole brut synthétique et des produits connexes, grâce à la récupération et à la valorisation du bitume provenant d'installations minières et *in situ*. Ce secteur comprend aussi la participation conjointe de la Société dans le partenariat Fort Hills, le partenariat dans les installations de mélange et de stockage de bitume du Parc de stockage Est ainsi que sa participation dans l'entreprise commune d'exploitation minière et de valorisation de sables pétrolifères Syncrude, située près de Fort McMurray, en Alberta. Les secteurs opérationnels relatifs aux activités minières, aux activités *in situ*, à Fort Hills et à Syncrude ont été regroupés en un seul secteur à présenter (Sables pétrolifères), en raison de la similitude des activités, y compris la production de bitume, et de la zone géographique et du contexte réglementaire unique où elles sont exercées.
- Le secteur Exploration et production (« E&P ») regroupe les activités extracôtières sur la côte Est du Canada qui comprennent les participations dans les champs pétrolifères Hibernia, Terra Nova, White Rose et Hebron; les activités de prospection et de production de pétrole brut et de gaz naturel des zones de mise en valeur de Buzzard et de Golden Eagle ainsi que les activités de mise en valeur du projet Rosebank dans la mer du Nord au Royaume-Uni (R.-U.); et les activités de mise en valeur des champs Oda et Fenja en Norvège, ainsi qu'en Libye et en Syrie. En raison de l'agitation politique en Syrie, la Société a déclaré un cas de force majeure aux termes de ses obligations contractuelles, et les activités de Suncor en Syrie ont été interrompues indéfiniment. En Libye, la production demeure partiellement interrompue en raison de l'agitation politique, et la date d'un retour aux activités normales reste incertaine.
- Le secteur Raffinage et commercialisation regroupe les activités de raffinage de produits tirés du pétrole brut et les activités de distribution et de commercialisation de ces produits et d'autres produits achetés par l'intermédiaire de stations-service situées au Canada et aux États-Unis (É.-U.), ainsi qu'une usine de lubrifiants préalablement détenue dans l'Est canadien qui a été vendue le 1^{er} février 2017 (note 33).

La Société comptabilise dans le secteur Siège social, négociation de l'énergie et éliminations les activités qui ne peuvent pas être directement attribuées à un secteur opérationnel donné. Ce secteur comprend les participations dans des projets d'énergie renouvelable.

Les ventes intersectorielles de pétrole brut et de gaz naturel sont comptabilisées aux valeurs de marché et portées, pour la présentation de l'information sectorielle, dans les produits des activités ordinaires du secteur faisant le transfert et dans les charges du secteur recevant le transfert. Les soldes intersectoriels sont éliminés à la consolidation. Les profits intersectoriels ne sont comptabilisés qu'une fois que le produit auquel ils se rapportent a été vendu aux tiers.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Sables pétrolifères		Exploration et production		Raffinage et commercialisation		Siège social, négociation de l'énergie et éliminations		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	(retraité – note 5)				(retraité – note 5)		(retraité – note 5)		(retraité – note 5)	
Produits des activités ordinaires et autres produits										
Produits bruts	12 039	9 723	3 869	3 487	23 655	19 612	29	63	39 592	32 885
Produits intersectoriels	3 704	3 551	—	—	69	92	(3 773)	(3 643)	—	—
Moins les redevances	(398)	(355)	(652)	(576)	—	—	—	—	(1 050)	(931)
Produits d'exploitation, déduction faite des redevances	15 345	12 919	3 217	2 911	23 724	19 704	(3 744)	(3 580)	38 542	31 954
Autres produits (pertes)	288	86	(71)	(14)	21	73	206	(20)	444	125
	15 633	13 005	3 146	2 897	23 745	19 777	(3 538)	(3 600)	38 986	32 079
Charges										
Achats de pétrole brut et de produits	1 563	623	—	—	16 656	14 011	(4 086)	(3 513)	14 133	11 121
Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux	7 570	6 257	503	422	1 979	1 950	521	559	10 573	9 188
Transport	1 144	827	85	86	137	110	(47)	(26)	1 319	997
Dotation aux amortissements et à la provision pour dépréciation et pertes de valeur	4 024	3 782	967	1 028	683	685	64	106	5 738	5 601
Prospection	44	15	78	89	—	—	—	—	122	104
(Profit) perte liée à l'échange d'actifs et à la cession d'actifs	(108)	(50)	91	—	(7)	(455)	—	(97)	(24)	(602)
Charges financières (produits financiers)	320	180	46	36	7	15	1 769	(477)	2 142	(246)
	14 557	11 634	1 770	1 661	19 455	16 316	(1 779)	(3 448)	34 003	26 163
Bénéfice (perte) avant impôt	1 076	1 371	1 376	1 236	4 290	3 461	(1 759)	(152)	4 983	5 916
Charge (produit) d'impôt sur le résultat										
Exigible	(128)	192	680	617	1 098	941	(400)	(541)	1 250	1 209
Différé	351	170	(112)	(113)	39	(138)	162	330	440	249
	223	362	568	504	1 137	803	(238)	(211)	1 690	1 458
Bénéfice (perte) net	853	1 009	808	732	3 153	2 658	(1 521)	59	3 293	4 458
Dépenses en immobilisations et frais de prospection	3 546	5 059	946	824	856	634	58	34	5 406	6 551

Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et des produits intersectoriels

La Société tire des produits des activités ordinaires principalement du transfert de biens, à un moment précis, pour les principales catégories de marchandises, les sources de produits des activités ordinaires et les régions géographiques suivantes :

Périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions de dollars)	2018			2017		
	Amérique du Nord	International	Total	Amérique du Nord	International	Total
Sables pétrolifères						
Pétrole brut synthétique et diesel	11 659	—	11 659	11 244	—	11 244
Bitume	4 084	—	4 084	2 030	—	2 030
	15 743	—	15 743	13 274	—	13 274
Exploration et production						
Pétrole brut et liquides de gaz naturel	1 741	2 112	3 853	1 326	2 133	3 459
Gaz naturel	3	13	16	10	18	28
	1 744	2 125	3 869	1 336	2 151	3 487
Raffinage et commercialisation						
Essence	10 819	—	10 819	9 075	—	9 075
Distillat	9 698	—	9 698	7 800	—	7 800
Autres	3 207	—	3 207	2 829	—	2 829
	23 724	—	23 724	19 704	—	19 704
Siège social, négociation de l'énergie et éliminations	(3 744)	—	(3 744)	(3 580)	—	(3 580)
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	37 467	2 125	39 592	30 734	2 151	32 885

Informations géographiques

Produits d'exploitation, déduction faite des redevances

(en millions de dollars)	2018	2017
		(retraité – note 5)
Canada	30 418	25 551
États-Unis	5 999	4 252
Autres pays	2 125	2 151
	38 542	31 954

Actifs non courants¹⁾

(en millions de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Canada	76 708	76 091
États-Unis	1 889	1 712
Autres pays	2 154	2 014
	80 751	79 817

1) Exclut les actifs d'impôt différé.

7. AUTRES PRODUITS

Les autres produits se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2018	2017
Activités de négociation de l'énergie		
Profits latents (pertes latentes) comptabilisés en résultat net	129	(37)
Augmentation (diminution) de la valeur des stocks	13	(39)
Activités de gestion des risques ¹⁾	126	(19)
Produit financier et produits d'intérêts	34	162
Produit d'assurance ²⁾	120	76
Variation de la valeur des engagements relatifs aux pipelines et autres	22	(18)
	444	125

1) Inclut des variations de juste valeur liées à des contrats dérivés à court terme dans les secteurs Sables pétrolifères et Raffinage et commercialisation.

2) La colonne 2018 inclut le produit d'assurance dommages matériels et pertes d'exploitation pour Syncrude, et la colonne 2017 inclut le produit d'assurance dommages matériels pour Syncrude, dans les deux cas dans le secteur Sables pétrolifères.

8. CHARGES D'EXPLOITATION, FRAIS DE VENTE ET FRAIS GÉNÉRAUX

Les charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2018	2017
Services contractuels ¹⁾	4 552	3 551 (retraité – note 5)
Charge liée au personnel ¹⁾	3 263	3 290
Matériaux	765	706
Énergie	1 095	1 121
Location d'équipement et baux	360	279
Déplacements, marketing et autres	538	241
	10 573	9 188

1) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a engagé des coûts de 8,3 G\$ au titre de services contractuels et de la charge liée au personnel (7,3 G\$ en 2017). De ce montant, une tranche de 7,8 G\$ (6,8 G\$ en 2017) a été inscrite au poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux » et une tranche de 0,5 G\$ a été inscrite dans les immobilisations corporelles (0,5 G\$ en 2017). La charge liée au personnel comprend les salaires, les avantages et la rémunération fondée sur des actions.

9. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS)

(en millions de dollars)	2018	2017
Intérêts sur la dette et contrats de location-financement	897	945
Intérêts incorporés à l'actif, au taux de 5,4 % (5,5 % en 2017)	(156)	(729)
Charge d'intérêts	741	216
Intérêts sur le passif au titre du partenariat (note 35)	56	5
Intérêts liés aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite	56	58
Charge de désactualisation	266	247
(Perte) profit de change sur la dette libellée en dollars américains	1 090	(771)
Écarts de change et autres	(70)	(52)
Perte sur l'extinction d'une dette à long terme	3	113
Profit réalisé sur les couvertures de change	—	(62)
	2 142	(246)

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge (produit) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars)	2018	2017
Impôt exigible :		
Exercice écoulé	1 270	1 150
Ajustements de l'impôt exigible d'exercices précédents	(20)	59
Impôt différé :		
Naissance et résorption de différences temporaires	345	476
Ajustements relatifs à l'impôt différé d'exercices précédents	13	(70)
Modifications des taux d'impôt et des lois fiscales	—	(106)
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	82	(51)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	1 690	1 458

Rapprochement du taux d'imposition effectif

La charge d'impôt sur le résultat a été calculée selon un taux d'imposition effectif qui diffère du taux d'imposition prévu par la loi. Un rapprochement est présenté ci-dessous :

(en millions de dollars)	2018	2017
Résultat avant impôt	4 983	5 916
Taux d'imposition prévu par la loi canadienne	27,04 %	27,01 %
Impôt prévu par la loi	1 347	1 598
Ajouter (déduire) l'incidence fiscale des éléments suivants :		
Partie non imposable des pertes (gains) en capital	146	(90)
Rémunération fondée sur des actions et autres éléments permanents	31	(1)
Cotisations et ajustements	(7)	(11)
Incidence des modifications des taux d'impôt et des lois fiscales	—	(106)
Écart du taux d'impôt étranger	111	180
Composante des acquisitions et cessions non imposable	(14)	(41)
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	82	(51)
Autres	(6)	(20)
Total de la charge d'impôt	1 690	1 458
Taux d'imposition effectif	33,9 %	24,6 %

Soldes d'impôt différé

Les principales composantes des (actifs) passifs d'impôt différé et de la charge (du produit) d'impôt différé de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Charge (produit) d'impôt différé		Passif (actif) d'impôt différé	
	2018	2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Immobilisations corporelles	484	157	14 705	14 252
Provision pour démantèlement et remise en état	46	19	(1 854)	(1 910)
Régimes de retraite du personnel	15	(5)	(585)	(639)
Pertes fiscales reportées en avant	(63)	—	(172)	(109)
Autres	(42)	78	(177)	(161)
Charge et passif d'impôt différé, montant net	440	249	11 917	11 433

Variations des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars)	2018	2017
Passif d'impôt différé, montant net, à l'ouverture de l'exercice	11 433	11 180
Montant comptabilisé dans la charge d'impôt différé	440	249
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	39	19
Écart de conversion, sorties et autres éléments	5	(15)
Passif d'impôt différé, montant net, à la clôture de l'exercice	11 917	11 433

Soldes d'impôt différé inclus dans les capitaux propres

(en millions de dollars)	2018	2017
Impôt différé inclus dans les autres éléments du résultat global		
Gain actuariel des régimes de retraite du personnel	39	19
Total de la charge d'impôt comptabilisée en capitaux propres	39	19

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les reports en avant de pertes fiscales dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal connexe est probable compte tenu des bénéfices futurs estimatifs. Suncor a omis de comptabiliser un actif d'impôt différé de 153 M\$ (75 M\$ en 2017) pour des pertes en capital de 1 134 M\$ (556 M\$ en 2017) découlant de pertes de change liées à la dette libellée en dollars américains, car ces pertes ne pourront être utilisées que si des gains en capital sont réalisés dans l'avenir.

Aucun impôt différé n'a été constaté au 31 décembre 2018 à l'égard de différences temporaires d'environ 9,7 G\$ (9,6 G\$ en 2017) associées aux résultats non distribués en ce qui a trait à nos participations dans des filiales à l'étranger, car la Société est en mesure de contrôler le moment où ces différences temporaires se résorberont. Selon les plans actuels, le rapatriement des fonds excédant les réinvestissements à l'étranger n'entraînera pas de charge d'impôt additionnelle significative. L'impôt différé sur les distributions associé aux activités internationales n'a pas été comptabilisé.

Au quatrième trimestre de 2017, le gouvernement américain a adopté une baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés, de 35 % à 21 %, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La Société a donc réévalué ses soldes d'impôt différé et comptabilisé un produit d'impôt de 124 M\$.

Au quatrième trimestre de 2017, le gouvernement de la Colombie-Britannique (C.-B.) a adopté une hausse du taux d'imposition provincial des sociétés, de 11 % à 12 %. La Société a donc réévalué ses soldes d'impôt différé et comptabilisé une charge d'impôt différé de 18 M\$.

11. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

(en millions de dollars)	2018	2017
Résultat net	3 293	4 458
Effet dilutif de la comptabilisation d'attributions dont le paiement est réglé en actions ¹⁾	—	(1)
Résultat net – dilué	3 293	4 457
(en millions d'actions ordinaires)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	1 623	1 661
Titres dilutifs :		
Effet des options sur actions	6	4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – résultat dilué	1 629	1 665
(en dollars par action ordinaire)		
Résultat de base par action	2,03	2,68
Résultat dilué par action	2,02	2,68

1) Les attributions comportant une option de règlement en trésorerie sont comptabilisées dans les régimes d'attributions réglées en trésorerie. Comme ces attributions peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Société, elles sont considérées comme potentiellement dilutives et sont prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action de la Société si elles ont un effet dilutif pour la période. Il a été déterminé que l'effet de la comptabilisation de ces attributions comme des paiements réglés en actions avait un effet dilutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

(en millions de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Trésorerie	1 285	1 184
Équivalents de trésorerie	936	1 488
	2 221	2 672

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La diminution (l'augmentation) du fonds de roulement hors trésorerie est composée de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2018	2017
Créances	219	(79)
Stocks	316	(268)
Dettes et charges à payer	(503)	68
Tranche courante des provisions	(110)	(48)
Impôt à payer (montant net)	511	421
	433	94
Attribuable aux :		
Activités d'exploitation	408	(173)
Activités d'investissement	25	267
	433	94

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

(en millions de dollars)	Dette à court terme	Tranche courante de la dette à long terme	Dette à long terme	Passif au titre du partenariat	Dividendes à payer
Au 31 décembre 2017	2 136	71	13 372	483	—
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :					
Émission de papier commercial, montant net	866	—	—	—	—
Remboursement sur la dette à long terme	—	(109)	—	—	—
Pertes de change réalisées	131	1	—	—	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	—	—	—	(2 333)
Paievements de montants dus au titre de contrats de location-financement	—	—	(74)	—	—
Distributions à la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(6)	—
Variations hors trésorerie :					
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	—	—	—	—	2 333
Pertes de change latentes	98	9	851	—	—
Frais de financement différés	—	—	(14)	—	—
Modification de montants dus au titre d'un contrat de location-financement	—	—	12	—	—
Reclassement de la dette à long terme dans la tranche courante de la dette à long terme	—	257	(257)	—	—
Au 31 décembre 2018	3 231	229	13 890	477	—

14. STOCKS

(en millions de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Pétrole brut	1 177	1 203
Produits raffinés	1 033	1 268
Matières, fournitures et marchandises	702	664
Stocks de marchandises liés à la négociation de l'énergie	247	333
	3 159	3 468

En 2018, des stocks de produits de 14,8 G\$ (11,6 G\$ en 2017) ont été passés en charges. Il n'y a eu aucune réduction de valeur des stocks de pétrole brut (néant en 2017) ni aucune réduction de valeur des matières, fournitures et marchandises en 2018 (néant en 2017). Les stocks de marchandises liés à la négociation de l'énergie sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, d'après des données d'évaluation de la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2.

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions de dollars)	Biens pétroliers et gaziers	Immobilisations corporelles	Total
Coût			
31 décembre 2016	34 141	73 537	107 678
Entrées	1 235	5 875	7 110
Acquisitions (note 32)	25	310	335
Variation de l'obligation relative au démantèlement et à la remise en état	821	22	843
Sorties et montants décomptabilisés	—	(884)	(884)
Ajustements liés au taux de change	(13)	(256)	(269)
Montant reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente (note 34)	—	35	35
31 décembre 2017	36 209	78 639	114 848
Entrées	1 221	3 958	5 179
Virements depuis les actifs de prospection et d'évaluation	31	—	31
Acquisitions (notes 31, 32 et 36)	289	948	1 237
Variation de la provision pour démantèlement et remise en état des lieux	85	(22)	63
Sorties et montants décomptabilisés	(375)	(4 785)	(5 160)
Ajustements liés au taux de change	385	291	676
31 décembre 2018	37 845	79 029	116 874
Provision cumulée			
31 décembre 2016	(16 062)	(20 357)	(36 419)
Amortissements et déplétion	(1 916)	(3 514)	(5 430)
Sorties et montants décomptabilisés	—	368	368
Ajustements liés au taux de change	3	126	129
Montant reclassé depuis les actifs détenus en vue de la vente (note 34)	—	(3)	(3)
31 décembre 2017	(17 975)	(23 380)	(41 355)
Amortissements et déplétion	(1 739)	(3 849)	(5 588)
Sorties et montants décomptabilisés	255	4 545	4 800
Ajustements liés au taux de change	(324)	(162)	(486)
31 décembre 2018	(19 783)	(22 846)	(42 629)
Immobilisations corporelles, montant net			
31 décembre 2017	18 234	55 259	73 493
31 décembre 2018	18 062	56 183	74 245

(en millions de dollars)	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
	Coût	Provision cumulée	Valeur comptable nette	Coût	Provision cumulée	Valeur comptable nette
Sables pétrolifères	80 295	(22 654)	57 641	79 625	(22 664)	56 961
Exploration et production	21 867	(14 075)	7 792	21 007	(12 990)	8 017
Raffinage et commercialisation	13 627	(5 092)	8 535	13 137	(4 906)	8 231
Siège social, négociation de l'énergie et éliminations	1 085	(808)	277	1 079	(795)	284
	116 874	(42 629)	74 245	114 848	(41 355)	73 493

Au 31 décembre 2018, le solde des actifs en construction qui ne sont pas amortis s'élevait à 4,7 G\$ (15,9 G\$ au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, les immobilisations corporelles comprenaient des contrats de location-financement d'une valeur comptable de 1,4 G\$ (1,4 G\$ au 31 décembre 2017).

16. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

(en millions de dollars)	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 052	2 038
Acquisitions et ajouts (note 31)	316	53
Virements dans les actifs pétroliers et gaziers	(31)	—
Coûts des forages improductifs	(11)	(41)
Sorties	(16)	—
Amortissement	(1)	(1)
Ajustements liés au taux de change	10	3
Solde à la clôture de l'exercice	2 319	2 052

17. AUTRES ACTIFS

(en millions de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Participations	237	224
Frais payés d'avance et autres	889	987
	1 126	1 211

Les frais payés d'avance et autres comprennent les créances non courantes relatives aux acomptes versés au titre des avis de nouvelle cotisation reçus de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »), qui ne seront toutefois probablement pas réglées dans moins d'un an.

18. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions de dollars)	Sables pétrolières		Raffinage et commercialisation		Total
	Goodwill	Goodwill	Marque	Listes de clients	
31 décembre 2016	2 752	148	166	9	3 075
Sortie (note 33)	—	(8)	(4)	(1)	(13)
Entrées	—	—	—	2	2
Amortissement	—	—	—	(3)	(3)
31 décembre 2017	2 752	140	162	7	3 061
Entrées	—	—	—	4	4
Amortissement	—	—	—	(4)	(4)
31 décembre 2018	2 752	140	162	7	3 061

La Société a soumis à un test de dépréciation ses UGT du secteur Sables pétrolières au 31 décembre 2018. Les valeurs recouvrables ont été établies d'après la juste valeur diminuée des coûts de sortie, calculée au moyen de la valeur actualisée

des flux de trésorerie futurs attendus des UGT. Les principales sources d'information sur les flux de trésorerie sont les plans d'affaires approuvés par les dirigeants de la Société, qui ont été élaborés en fonction de facteurs macroéconomiques comme les courbes de prix de référence à terme pour les marchandises, les taux d'inflation et les tendances de l'offre et de la demande dans le secteur. Les flux de trésorerie projetés figurant dans les plans d'affaires ont été mis à jour au besoin afin de tenir compte des appréciations actuelles, par le marché, des principales hypothèses, notamment les prévisions à long terme concernant les prix des marchandises, les taux d'inflation, les taux de change et les taux d'actualisation propres à l'actif (données d'entrée de niveau 3).

Les flux de trésorerie prévisionnels sont aussi fondés sur l'expérience passée, les tendances historiques et les évaluations des réserves et des ressources de la Société effectuées par des tiers en vue d'établir les profils et volumes de production, les charges d'exploitation et les dépenses en immobilisations et dépenses de maintenance. Les profils de production, les volumes des réserves, les charges d'exploitation et les dépenses en immobilisations et dépenses de maintenance sont conformes aux estimations approuvées dans le cadre du processus annuel d'évaluation des réserves de la Société et permettent d'établir la durée des flux de trésorerie sous-jacents utilisés aux fins du test par actualisation des flux de trésorerie.

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées par application des taux d'actualisation ajustés en fonction du risque après impôt. Les taux d'actualisation sont calculés selon le coût du capital moyen pondéré d'un groupe de sociétés comparables, qui est considéré comme représentatif du taux de rendement qui serait exigé par les principaux intervenants du marché pour des actifs similaires. Le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie était de 8 % (8 % en 2017). La Société a fondé ses projections de flux de trésorerie sur un prix moyen du West Texas Intermediate de 58,00 \$ US le baril pour 2019, de 70,40 \$ US le baril pour 2020, de 75,30 \$ US le baril pour 2021, de 80,10 \$ US le baril pour 2022, le prix augmentant ensuite à un rythme moyen de 3 % par année de 2023 à 2024 puis à un rythme moyen de 2 % par année par la suite, ajusté pour tenir compte des écarts liés à l'emplacement et à la qualité selon les UGT sous-jacentes. La période de projection des flux de trésorerie allait de 20 à 50 ans, selon la durée de vie des réserves des UGT respectives. Par suite de cette analyse, la direction n'a constaté aucune dépréciation de ses UGT du secteur Sables pétrolifères ni du goodwill qui y est associé.

La Société a également soumis les UGT de son secteur Raffinage et commercialisation à un test de dépréciation du goodwill. Les valeurs recouvrables ont été établies d'après la juste valeur diminuée des coûts de sortie, calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des UGT. La valeur actualisée s'appuie principalement sur le plan d'affaires et sur les résultats passés ajustés en fonction de la conjoncture économique actuelle, et augmente par application d'un taux d'inflation de 2 % des produits des activités ordinaires et des charges d'exploitation. Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels se situaient entre 10 % et 12 % (entre 10 % et 12 % en 2017). À la suite de cette analyse, aucune dépréciation n'a été constatée relativement au secteur ni au goodwill qui y a été attribué.

19. EMPRUNTS ET FACILITÉS DE CRÉDIT

Les emprunts et les facilités de crédit se composent des éléments suivants :

Dette à court terme

(en millions de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Papier commercial ¹⁾	3 231	2 136

1) Le papier commercial est financé par une facilité de crédit renouvelable contractée auprès d'un consortium de prêteurs. La Société est autorisée à émettre du papier commercial d'une valeur maximale de 5,0 G\$ et dont l'échéance est d'au plus 365 jours. Au 31 décembre 2018, le taux d'intérêt moyen pondéré s'établissait à 2,88 % (1,56 % au 31 décembre 2017).

Dettes à long terme

(en millions de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Emprunts à échéance fixe²⁾³⁾		
Billets à 7,75 %, échéant en 2019 (140 \$ US) ⁴⁾	191	288
Billets à moyen terme de série 5 à 3,10 %, échéant en 2021	749	749
Débetures à 9,25 %, échéant en 2021 (300 \$ US)	431	406
Billets à 9,40 %, échéant en 2021 (220 \$ US) ⁴⁾⁵⁾	315	298
Billets à 4,50 %, échéant en 2022 (182 \$ US) ⁴⁾	234	212
Billets à 3,60 %, échéant en 2024 (750 \$ US)	1 020	936
Billets à moyen terme de série 5 à 3,00 %, échéant en 2026	698	698
Débetures à 7,875 %, échéant en 2026 (275 \$ US)	393	365
Billets à 8,20 %, échéant en 2027 (59 \$ US) ⁴⁾	87	81
Débetures à 7,00 %, échéant en 2028 (250 \$ US)	346	319
Billets à 7,15 %, échéant en 2032 (500 \$ US)	681	626
Billets à 5,35 %, échéant en 2033 (300 \$ US)	379	344
Billets à 5,95 %, échéant en 2034 (500 \$ US)	680	625
Billets à 5,95 %, échéant en 2035 (600 \$ US)	786	718
Billets à moyen terme de série 4 à 5,39 %, échéant en 2037	599	599
Billets à 6,50 %, échéant en 2038 (1 150 \$ US)	1 565	1 439
Billets à 6,80 %, échéant en 2038 (900 \$ US)	1 249	1 151
Billets à 6,85 %, échéant en 2039 (750 \$ US)	1 021	938
Billets à 6,00 %, échéant en 2042 (152 \$ US) ⁴⁾	158	140
Billets à moyen terme de série 5 à 4,34 %, échéant en 2046	300	300
Billets à 4,00 %, échéant en 2047 (750 \$ US) ⁶⁾	1 018	936
Total de la dette à long terme non garantie	12 900	12 168
Contrats de location-financement ⁷⁾	1 260	1 319
Frais de financement différés	(41)	(44)
	14 119	13 443
Tranche courante de la dette à long terme		
Contrats de location-financement	(38)	(71)
Dettes à long terme	(191)	—
	(229)	(71)
Total de la dette à long terme	13 890	13 372

2) La valeur de la dette inclut le solde non amorti des primes ou escomptes.

3) Certains titres sont rachetables au gré de la Société.

4) Dette prise en charge dans le cadre de l'acquisition de Canadian Oil Sands Limited (COS).

5) Après l'acquisition de COS, Moody's Investors Service a abaissé la notation de la dette de premier rang à long terme de COS, de Baa3 (perspective négative) à Ba3 (perspective stable), ce qui a fait passer le taux d'intérêt nominal du billet, de 7,9 % à 9,4 %.

6) Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a émis des billets non garantis de premier rang de 750 M\$ US échéant le 15 novembre 2047. Ces billets portent intérêt au taux de 4,00 % et leur prix a été fixé à 99,498 \$ le billet, pour un taux effectif de 4,029 %. Les intérêts sont payés chaque semestre.

7) Les taux d'intérêt s'échelonnent de 2,9 % à 16,5 % et les dates d'échéance, de 2027 à 2062.

Au cours du quatrième trimestre de 2018, la Société a remboursé par anticipation une tranche de 83 M\$ US (valeur comptable de 109 M\$) de la dette d'une filiale qui avait été reprise dans le cadre de l'acquisition de COS, portant intérêt au taux de 7,75 % et dont l'échéance initiale était le 15 mai 2019, pour 88 M\$ US (116 M\$). Le remboursement anticipé comprenait des intérêts courus de 3 M\$ US (4 M\$), ce qui a donné lieu à une perte sur extinction de dette de 3 M\$ (2 M\$ après impôt).

Au cours du deuxième trimestre de 2017, la Société a racheté ses billets non garantis de premier rang de 1,250 G\$ US (valeur comptable de 1,700 G\$), qui venaient initialement à échéance le 1^{er} juin 2018, pour la somme de 1,344 G\$ US (1,830 G\$), y compris des intérêts courus de 31 M\$ US (42 M\$). Conjointement avec le remboursement anticipé des billets, la Société a aussi réalisé des profits de 62 M\$ sur des couvertures de change, ce qui a donné lieu à une perte globale sur extinction de dette de 25 M\$ (10 M\$ après impôt).

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a racheté ses billets non garantis de premier rang de 600 M\$ US (valeur comptable de 771 M\$) portant intérêt au taux de 6,05 %, qui venaient à échéance le 15 mai 2018, pour la somme de 614 M\$ US (788 M\$), y compris des intérêts courus de 3 M\$ US (4 M\$). La Société a aussi racheté ses billets à moyen terme de série 4 non garantis de premier rang de 700 M\$ portant intérêt au taux de 5,80 %, qui venaient initialement à échéance le 22 mai 2018, pour la somme de 715 M\$, y compris des intérêts courus de 3 M\$. La Société a réalisé une perte globale sur extinction de dette de 26 M\$ (18 M\$ après impôt).

Paiements prévus au titre du remboursement de la dette

Les remboursements de capital prévus au 31 décembre 2018 au titre des contrats de location-financement, de la dette à court terme et de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Remboursement
2019	3 459
2020	39
2021	1 501
2022	295
2023	53
Par la suite	12 108
	17 455

Facilités de crédit

Le tableau qui suit présente les facilités de crédit disponibles et inutilisées :

(en millions de dollars)	2018
Entièrement renouvelable et échéant en 2021	4 000
Entièrement renouvelable et échéant en 2020	2 729
Entièrement renouvelable et échéant en 2019-2020	1 537
Résiliables en tout temps au gré des prêteurs	132
Total des facilités de crédit	8 398
Facilités de crédit soutenant le papier commercial	(3 231)
Facilités de crédit soutenant les lettres de garantie ¹⁾	(1 269)
Total des facilités de crédit inutilisées ²⁾	3 898

1) Afin de réduire ses coûts, la Société a soutenu certaines facilités de crédit au moyen d'une garantie en trésorerie s'élevant à 108 M\$ au 31 décembre 2018 (733 M\$ au 31 décembre 2017).

2) Les facilités de crédit disponibles pour répondre aux besoins de liquidité ont été ramenées à 3,608 G\$, alors qu'elles totalisaient 4,489 G\$ au 31 décembre 2017.

20. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

(en millions de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite (note 21)	1 420	1 369
Régimes de rémunération fondée sur des actions (note 24)	259	361
Passif au titre du partenariat (note 35)	470	483
Produits différés	46	49
Prime à la signature des contrats d'exploration et de partage de la production (« CEPP ») en Libye ¹⁾	83	77
Autres	68	73
	2 346	2 412

1) Dans le cadre de l'acquisition de Petro-Canada en 2009, la Société a repris le solde de 500 M\$ US de l'obligation liée à une prime à la signature se rapportant à la ratification, par Petro-Canada, de six CEPP en Libye. La valeur comptable de la prime à la signature des CEPP en Libye s'établissait à 85 M\$ au 31 décembre 2018 (79 M\$ au 31 décembre 2017). La tranche échéant dans moins d'un an, soit 2 M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2017), est comptabilisée dans les dettes et charges à payer.

21. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Aux termes des régimes de retraite à prestations définies de la Société, des prestations sont versées au moment du départ à la retraite en fonction des années de service et de la moyenne des derniers salaires, le cas échéant. La Société s'acquitte de ces obligations par la capitalisation des régimes de retraite agréés et par le versement de rentes au titre des régimes supplémentaires de retraite non agréés, lesquelles sont provisionnées au moyen de conventions de retraite ou simplement versées aux prestataires. Les cotisations de la Société aux régimes capitalisés sont déposées auprès de fiduciaires indépendants qui agissent à titre de dépositaires des actifs des régimes ainsi qu'en tant qu'agents payeurs des prestations aux prestataires. Les actifs des régimes sont gérés par un comité de retraite agissant au nom des prestataires. Le comité fait appel à des gestionnaires et à des experts indépendants.

Des études sur l'appariement de l'actif et du passif sont menées par un consultant tiers afin de définir la composition des actifs en quantifiant les caractéristiques de risque et de rendement de stratégies de composition de l'actif potentielles. L'étude tient compte des politiques en matière de placements et de cotisations, et porte notamment sur la composition des actifs et la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

La capitalisation des régimes de retraite agréés est conforme aux règlements qui exigent qu'une évaluation actuarielle des caisses de retraite ait lieu au moins tous les trois ans au Canada, et tous les ans aux États-Unis. Les évaluations les plus récentes pour les régimes canadiens enregistrés sont datées 31 janvier 2017 et celles pour les régimes internationaux sont datées du 31 décembre 2016. Aux fins comptables, la Société évalue les actifs des régimes et réévalue l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre.

Les avantages complémentaires de retraite de la Société, qui ne sont pas capitalisés, offrent certaines protections pour soins de santé et couvertures d'assurance vie aux salariés à la retraite et aux personnes à charge admissibles qui leur survivent.

La Société comptabilise sa quote-part des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes d'avantages complémentaires de retraite de Syncrude.

La Société offre également un certain nombre de régimes à cotisations définies, y compris un régime d'épargne 401(k) aux États-Unis qui correspond à une cotisation annuelle de 5,0 % à 11,5 % des gains ouvrant droit à pension des employés participants.

Obligations au titre des prestations définies et situation de capitalisation

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	6 717	6 280	597	587
Obligations prises en charge dans le cadre de l'acquisition (note 31)	185	—	8	—
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	235	193	13	14
Cotisations salariales	15	14	—	—
Prestations versées	(296)	(294)	(23)	(21)
Coût financier	236	236	21	22
Cession (note 33)	—	(69)	—	(9)
Incidence des taux de change	14	(2)	1	(1)
Règlements	5	7	—	—
Réévaluation actuarielle :				
Ajustements des passifs des régimes liés à l'expérience	(26)	2	(18)	(12)
Écarts actuariels découlant des variations des hypothèses démographiques	(1)	(4)	—	(9)
Écarts actuariels découlant des variations des hypothèses financières	(354)	354	(42)	26
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	6 730	6 717	557	597
Variation des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	5 799	5 356	—	—
Actifs acquis dans le cadre de l'acquisition (note 31)	153	—	—	—
Cotisations patronales	182	160	—	—
Cotisations salariales	15	14	—	—
Prestations versées	(273)	(269)	—	—
Cession (note 33)	—	(71)	—	—
Incidence des taux de change	14	(3)	—	—
Règlements	5	7	—	—
Frais d'administration	(2)	(2)	—	—
Revenu sur les actifs des régimes	201	200	—	—
Réévaluation actuarielle				
Rendement sur les actifs des régimes (inférieur) supérieur au taux d'actualisation	(299)	407	—	—
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	5 795	5 799	—	—
Obligation non capitalisée, montant net	935	918	557	597

Au 31 décembre 2018, 60 % du montant net total des obligations non capitalisées est lié à l'obligation au titre des régimes de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite au Canada (compte non tenu de Syncrude) (67 % au 31 décembre 2017). La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies aux termes des régimes de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite au Canada (compte non tenu de Syncrude) est de 13,70 ans (13,91 ans en 2017).

Le montant net de l'obligation non capitalisée est comptabilisé aux postes « Dettes et charges à payer » et « Autres passifs non courants » (note 20) aux états consolidés de la situation financière.

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Analyse du montant passé en résultat net :				
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	235	193	13	14
Coût financier	35	36	21	22
Charge au titre des régimes à prestations définies	270	229	34	36
Charge au titre des régimes à cotisations définies	77	74	—	—
Charge totale au titre des régimes de prestations passée en résultat net	347	303	34	36

Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Rendement prévu des actifs des régimes (exception faite des montants inclus dans la charge d'intérêts nette)	299	(407)	—	—
Ajustements des passifs des régimes liés à l'expérience	(26)	2	(18)	(12)
Écarts actuariels découlant des variations des hypothèses financières	(354)	354	(42)	26
Écarts actuariels découlant des variations des hypothèses démographiques	(1)	(4)	—	(9)
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(82)	(55)	(60)	5

Hypothèses actuarielles

Le coût des régimes de prestations définies et des avantages complémentaires de retraite est établi par des calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des années de service des salariés et de leur salaire actuel, ainsi que d'une projection des salaires et des années de service jusqu'à la retraite.

Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées sont les suivantes :

(en pourcentage)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Taux d'actualisation	3,80	3,40	3,90	3,40
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00	3,00	3,00

Le taux d'actualisation est fondé sur le taux d'intérêt des obligations de qualité supérieure dont les échéances sont semblables à celles des obligations au titre des prestations.

L'obligation au titre des prestations définies correspond à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime durant et après leur emploi. L'hypothèse relative à la mortalité repose sur une table de mortalité standard ajustée en fonction des données réelles des cinq dernières années.

Pour calculer le coût prévu des avantages complémentaires de retraite, il a été présumé pour 2018 que le coût pour les soins de santé augmenterait annuellement de 6,50 % par personne (6,50 % en 2017). Ce taux de croissance demeurera stable jusqu'en 2019 et diminuera ensuite de 0,5 % par an pour s'établir à 5,0 % d'ici 2022 et se maintenir à ce niveau par la suite.

Les hypothèses portant sur les taux d'actualisation et les tendances des coûts des soins de santé peuvent avoir une incidence marquée sur les montants présentés à l'égard des obligations de la Société au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite au Canada. Une variation de ces hypothèses aurait les effets suivants :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite	
	Hausse	Baisse
Variation de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur le total des coûts des services et du coût financier	(23)	30
Incidence sur les obligations au titre des prestations	(874)	1 127

(en millions de dollars)	Avantages complémentaires de retraite	
	Hausse	Baisse
Variation de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur les obligations au titre des prestations	(65)	81
Variation de 1 % des coûts des soins de santé		
Incidence sur le total des coûts des services et du coût financier	1	(1)
Incidence sur les obligations au titre des prestations	27	(23)

Actifs et objectifs de placement des régimes

L'objectif de placement à long terme de la Société est de garantir les prestations définies, tout en gérant la variabilité et le montant de ses cotisations. Le portefeuille est rééquilibré périodiquement, au besoin, en fonction de la répartition des actifs ciblée, comme le préconise l'énoncé des politiques et procédures de placement approuvé par le conseil d'administration. Les actifs des régimes se limitent à ceux qui sont permis par la loi, le cas échéant. Les placements sont effectués par l'intermédiaire de caisses en gestion commune, de fonds communs de placement, de caisses en gestion distincte ou de fonds négociés en bourse.

Aux 31 décembre, la répartition moyenne pondérée des actifs des régimes de retraite de la Société, en fonction des cours du marché, s'établissait comme suit :

(en pourcentage)	2018	2017
Titres de capitaux propres, composés de :		
– Actions canadiennes	13	18
– Actions américaines	17	19
– Actions étrangères	18	19
	48	56
Titres à revenu fixe, composés de :		
– Titres canadiens	43	39
Titres du secteur de l'immobilier, composés de :		
– Titres canadiens	9	5
Total	100	100

Les titres de capitaux propres ne comprennent aucun placement direct dans des actions de Suncor. La juste valeur des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe est établie en fonction du cours du fonds sous-jacent. La juste valeur des placements immobiliers est fondée sur des évaluations faites par des tiers indépendants.

Au cours de l'exercice, la Société a versé des cotisations en trésorerie de 182 M\$ (160 M\$ en 2017) dans ses régimes de retraite à prestations définies, dont une tranche de 2 M\$ (3 M\$ en 2017) a été affectée au compte de réserve de solvabilité en Alberta. La Société prévoit verser des cotisations en trésorerie de 172 M\$ dans ses régimes de retraite à prestations définies en 2019.

22. PROVISIONS

(en millions de dollars)	Démantèlement et remise en état ¹⁾	Redevances	Autres ²⁾	Total
31 décembre 2016	6 746	307	270	7 323
Passifs engagés	494	29	34	557
Modification du taux d'actualisation	255	—	—	255
Modification des estimations	92	(89)	(6)	(3)
Passifs réglés	(353)	(7)	(42)	(402)
Désactualisation	247	—	—	247
Acquisition d'actifs	5	—	—	5
Incidence des taux de change	(21)	—	(2)	(23)
31 décembre 2017	7 465	240	254	7 959
Moins la tranche courante	(434)	(240)	(48)	(722)
	7 031	—	206	7 237
31 décembre 2017	7 465	240	254	7 959
Passifs engagés	345	9	101	455
Modification du taux d'actualisation	(663)	—	—	(663)
Modification des estimations	114	(67)	(16)	31
Passifs réglés	(469)	(84)	(25)	(578)
Désactualisation	266	—	—	266
Acquisition d'actifs	133	—	—	133
Incidence des taux de change	48	—	—	48
31 décembre 2018	7 239	98	314	7 651
Moins la tranche courante	(538)	(98)	(31)	(667)
	6 701	—	283	6 984

- 1) Représente les provisions pour démantèlement et remise en état associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'actifs de prospection et d'évaluation. Les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations au 31 décembre 2018 totalisaient environ 13,0 G\$ (12,2 G\$ au 31 décembre 2017). Un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit moyen pondéré de 4,20 % a été utilisé pour actualiser la provision constatée au 31 décembre 2018 (3,70 % au 31 décembre 2017). Le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit utilisé reflète la durée prévue des provisions. Les paiements en vue de régler les provisions pour démantèlement et remise en état sont effectués de façon continue et se poursuivront pendant la durée de vie des actifs d'exploitation, qui peut dépasser 50 ans.
- 2) Comprend les provisions pour poursuites, les provisions environnementales et les provisions relatives aux incitatifs à la location.

Analyse de sensibilité

L'incidence sur les passifs liés au démantèlement et à la remise en état d'éventuelles variations du taux d'actualisation se présente comme suit :

31 décembre	2018	2017
Augmentation de 1 %	(1 099)	(1 218)
Diminution de 1 %	1 521	1 758

23. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions ordinaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre, en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang sans valeur nominale.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 26 avril 2017, la Société a annoncé son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat de 2017 ») afin de racheter des actions ordinaires, par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX »), de la Bourse de New York (la « NYSE ») ou d'autres plateformes de négociation. Aux termes de l'offre publique de rachat de 2017, la Société pouvait racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à concurrence d'environ 50 079 795 de ses actions ordinaires, entre le 2 mai 2017 et le 1^{er} mai 2018.

Le 1^{er} mai 2018, la Société a annoncé son intention de renouveler son offre publique de rachat de 2017 dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat de 2018 ») pour continuer à racheter des actions ordinaires par l'intermédiaire de la TSX, de la NYSE ou d'autres plateformes de négociation. Aux termes de l'offre publique de rachat de 2018, la Société était autorisée à racheter, aux fins d'annulation, 52 285 330 de ses actions ordinaires entre le 4 mai 2018 et le 3 mai 2019.

Le 14 novembre 2018, Suncor a annoncé une modification de l'offre publique de rachat de 2018, prenant effet le 19 novembre 2018, permettant à la Société d'augmenter, à 81 695 830, le nombre total maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées entre le 4 mai 2018 et le 3 mai 2019. Après la clôture de l'exercice, le conseil d'administration de Suncor a approuvé un programme de rachat d'actions supplémentaires de 2,0 G\$.

Le tableau suivant présente les rachats d'actions au cours de la période :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2018	2017
Rachats d'actions (en milliers d'actions ordinaires)		
Actions rachetées	64 426	33 154
Montants imputés aux postes suivants :		
Capital-actions	1 040	536
Résultats non distribués	2 013	877
Coût des rachats d'actions	3 053	1 413
Prix de rachat moyen par action	47,38	42,61

Dans le cadre d'une convention de rachat automatique conclue avec un courtier indépendant, la Société a comptabilisé le passif suivant pour les rachats d'actions qui pourraient avoir lieu au cours de la période d'interdiction de négociation de titres à l'interne.

(en millions de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montants imputés aux postes suivants :		
Capital-actions	111	97
Résultats non distribués	152	180
Passif au titre des engagements d'achat d'actions	263	277

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Charge de rémunération fondée sur des actions

Le poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux » des états consolidés du résultat global reflète les montants suivants au titre de la rémunération fondée sur des actions :

(en millions de dollars)	2018	2017
Régimes dont les paiements sont réglés en actions	46	48
Régimes dont les paiements sont réglés en trésorerie	181	334
Total de la charge de rémunération fondée sur des actions	227	382

Passif comptabilisé au titre de la rémunération fondée sur des actions

Les postes « Dettes et charges à payer » et « Autres passifs non courants » dans les états consolidés de la situation financière reflètent les justes valeurs suivantes des régimes de la Société dont les paiements sont réglés en trésorerie :

(en millions de dollars)	2018	2017
Passif courant	286	344
Passif non courant (note 20)	259	361
Total du passif	545	705

Au 31 décembre 2018, la valeur intrinsèque des attributions pour lesquelles les droits étaient acquis s'établissait à 328 M\$ (399 M\$ au 31 décembre 2017).

Régimes d'options sur actions

Suncor attribue des options sur actions en guise de rémunération incitative et pour la rétention du personnel.

a) Régime d'options sur actions en vigueur

Les options sur actions octroyées par la Société à partir du 1^{er} août 2010 confèrent à leur porteur le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix correspondant au cours des actions à la date d'attribution, sous réserve de la satisfaction des conditions d'acquisition. Ce régime remplace le régime d'options sur actions qui était en place avant la fusion des anciennes sociétés Petro-Canada et Suncor. Les options attribuées ont une durée de sept ans et sont comptabilisées comme des attributions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. Les droits qui se rattachent à ces options sont acquis sur trois ans, à raison d'une portion par an.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de la période et les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour la calculer sont les suivantes :

	2018	2017
Dividende annuel par action	1,44 \$	1,28 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,03 %	1,09 %
Durée prévue	5 années	5 années
Volatilité prévue	24 %	25 %
Juste valeur moyenne pondérée par option	6,73 \$	6,42 \$

La durée prévue est fondée sur les données historiques relatives à l'exercice des options et sur les prévisions actuelles. La volatilité prévue tient compte de la volatilité historique du prix des actions ordinaires de Suncor sur une période similaire à la durée des options et est représentative des tendances futures.

b) Régimes d'options sur actions abolis

Options sur actions à l'intention des dirigeants et des contributeurs clés

Les options attribuées aux termes de ces régimes ont généralement une échéance de 7 à 10 ans, et la période d'acquisition des droits est de trois ans. Ces régimes étaient en place avant le 1^{er} août 2009, au moment de la fusion entre Petro-Canada et

Suncor. Les options sont comptabilisées comme des attributions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres.

Options sur actions de Suncor Énergie Inc. avec une composante de droits à la plus-value

Les options attribuées entre le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2010 ont une durée de sept ans, et les droits qui s’y rattachent sont acquis sur trois ans, à raison d’une portion par an. Chaque option incluait une composante de droits à la plus-value conférant à son détenteur le droit de recevoir un paiement en trésorerie équivalant à l’excédent du cours de marché des actions ordinaires de Suncor à la date d’exercice sur le prix d’exercice de l’option. Ces attributions sont comptabilisées comme des paiements réglés en trésorerie. Toutes les options attribuées aux termes de ce régime étaient échues au 31 décembre 2017.

L’activité liée aux régimes d’options sur actions de Suncor se présente comme suit :

	2018		2017	
	Nombre (en milliers)	Prix d’exercice moyen pondéré (\$)	Nombre (en milliers)	Prix d’exercice moyen pondéré (\$)
Options en cours à l’ouverture de l’exercice	31 110	36,96	31 442	35,98
Options attribuées	7 231	43,19	7 401	42,04
Options exercées contre paiement en trésorerie	—	—	(6)	32,00
Options exercées contre des actions ordinaires	(7 927)	35,95	(6 223)	36,65
Options frappées d’extinction/échues	(1 479)	47,88	(1 504)	42,21
Options en cours à la clôture de l’exercice	28 935	38,25	31 110	36,96
Options pouvant être exercées à la clôture de l’exercice	15 374	36,10	17 363	36,53

Les options sont exercées régulièrement tout au long de l’exercice. Par conséquent, le cours moyen pondéré de l’action pour l’exercice, soit 46,99 \$ (41,09 \$ en 2017), est représentatif du cours moyen pondéré de l’action à la date d’exercice.

Les fourchettes de prix d’exercice et les durées contractuelles résiduelles moyennes pondérées des options en cours au 31 décembre 2018 sont présentées ci-après :

Prix d’exercice (\$)	Options en cours			Exercibles	
	Nombre (en milliers)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d’exercice moyen pondéré (\$)	Nombre (en milliers)	Prix d’exercice moyen pondéré (\$)
24,50 à 34,99	7 821	3	30,90	5 589	31,16
35,00 à 39,99	7 214	3	37,74	7 195	37,74
40,00 à 44,99	13 714	6	42,53	2 590	42,19
45,00 à 49,99	58	7	47,82	—	—
50,00 à 54,27	128	7	52,40	—	—
Total	28 935	4	38,25	15 374	36,10

Le tableau ci-dessous présente le nombre d’actions ordinaires dont l’émission a été autorisée par le conseil d’administration et à l’égard desquelles des options peuvent être attribuées à l’avenir.

(en milliers)	2018	2017
	21 929	28 972

Régimes d'unités d'actions

Suncor attribue des options sur actions en guise de rémunération incitative et pour la rétention du personnel. Les régimes d'unités d'actions de la Société sont comptabilisés comme des régimes dont les paiements sont réglés en trésorerie.

a) Unités d'actions fondées sur le rendement (« UAFR »)

Les unités d'actions fondées sur le rendement (« UAFR ») reposent sur une période d'acquisition déterminée et permettent aux salariés de recevoir un paiement en trésorerie (de 0 % à 200 % du cours de l'action de la Société au moment de l'acquisition des droits) en fonction du rendement total pour les actionnaires de Suncor (augmentation du cours de l'action + dividende) par rapport au rendement des actions d'un groupe de sociétés comparables. Les UAFR sont acquises environ trois ans après la date d'attribution.

b) Unités d'actions restreintes (« UAR »)

Les unités d'actions restreintes (« UAR ») reposent sur une période d'acquisition déterminée et permettent aux salariés de recevoir un paiement au comptant calculé selon une moyenne du cours de l'action de la Société jusqu'à l'acquisition des droits. Les UAR sont acquises environ trois ans après la date d'attribution.

c) Unités d'actions différées (« UAD »)

Les unités d'actions différées (« UAD ») peuvent être échangées contre un paiement en trésorerie ou des actions ordinaires au cours d'une période déterminée suivant la cessation de l'emploi ou le départ du conseil d'administration. Le régime d'UAD n'est offert qu'aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration reçoivent une attribution annuelle d'UAD à titre de rémunération et ils peuvent choisir de recevoir leurs jetons de présence sous forme d'un paiement en trésorerie ou d'en recevoir la moitié ou la totalité sous forme d'UAD. Les dirigeants peuvent choisir de recevoir leur prime de rendement annuelle sous forme d'un paiement en trésorerie ou d'en recevoir une tranche de 25 %, de 50 %, de 75 % ou de 100 % sous forme d'UAD.

L'activité liée aux régimes d'unités d'actions de Suncor se présente comme suit :

(en milliers)	UAFR	UAR	UAD
Unités en cours au 31 décembre 2016	2 413	18 158	1 218
Unités attribuées	1 570	5 009	202
Unités rachetées contre trésorerie	(1 663)	(6 354)	(118)
Unités frappées d'extinction/échues	(53)	(741)	—
Unités en cours au 31 décembre 2017	2 267	16 072	1 302
Unités attribuées	1 553	4 796	192
Unités rachetées contre trésorerie	(1 623)	(5 962)	(189)
Unités frappées d'extinction/échues	—	(314)	—
Unités en cours au 31 décembre 2018	2 197	14 592	1 305

Droits à la plus-value des actions (« DPV »)

Les droits à la plus-value des actions (« DPV ») permettent au porteur de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'écart entre le prix d'exercice établi et le cours des actions ordinaires de la Société à la date d'exercice. Ils sont comptabilisés comme des attributions dont les paiements sont réglés en trésorerie.

Les DPV ont une durée de sept ans et sont acquis sur trois ans, à raison d'une portion par an.

L'activité liée aux régimes de DPV de Suncor se présente comme suit :

	2018		2017	
	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
DPV en cours à l'ouverture de l'exercice	387	36,38	485	34,90
DPV attribués	108	43,09	107	42,05
DPV exercés	(126)	35,65	(176)	35,59
DPV frappés d'extinction/échus	(6)	38,36	(29)	37,32
DPV en cours à la clôture de l'exercice	363	38,60	387	36,38
DPV pouvant être exercés à la clôture de l'exercice	170	36,57	162	35,39

25. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les instruments financiers de la Société sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances, des contrats dérivés, de la quasi-totalité des dettes et charges à payer, de la dette et d'une partie des autres actifs et des autres passifs non courants.

Instruments financiers non dérivés

La juste valeur de la trésorerie et de ses équivalents, des créances, de la dette à court terme et des dettes et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La dette à long terme et les passifs financiers non courants de la Société sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de la dette à terme fixe comptabilisée selon la méthode du coût amorti s'élevait à 12,9 G\$ (12,1 G\$ au 31 décembre 2017) et la juste valeur, à 14,2 G\$ (14,7 G\$ au 31 décembre 2017). La juste valeur estimative de la dette à long terme est fondée sur les prix du marché, qui sont considérés comme étant des données d'entrée de niveau 2.

Suncor a conclu un partenariat avec la Première Nation de Fort McKay (« FMFN ») et la Première Nation crie Mikisew (« MCFN »), aux termes duquel FMFN et MCFN ont acquis une participation cumulée de 49 % dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est. Le passif au titre du partenariat est comptabilisé au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de ce passif s'établissait à 477 M\$ (483 M\$ au 31 décembre 2017) (note 35).

Instruments financiers dérivés

a) Instruments financiers dérivés non désignés

- Instruments dérivés liés à la négociation de l'énergie – Le groupe Négociation de l'énergie de la Société a recours à des contrats dérivés d'énergie (livraison physique et contrats financiers), y compris des swaps, des contrats à terme et des options, pour tirer des produits des activités de négociation.
- Instruments dérivés liés à la gestion des risques – La Société conclut périodiquement des contrats dérivés pour gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt, du cours des marchandises et des taux de change. Ces contrats font partie du programme global de gestion des risques de la Société.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés liés à la négociation de l'énergie ou à la gestion des risques sont les suivantes :

(en millions de dollars)	Négociation de l'énergie	Gestion des risques	Total
Juste valeur des contrats en cours au 31 décembre 2016	(36)	(18)	(54)
Règlements en trésorerie – montant (reçu) versé au cours de l'exercice	(12)	17	5
Pertes latentes comptabilisées en résultat net au cours de l'exercice (note 7)	(37)	(19)	(56)
Juste valeur des contrats en cours au 31 décembre 2017	(85)	(20)	(105)
Règlements en trésorerie – montant reçu au cours de l'exercice	(43)	(47)	(90)
Profits latents comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice (note 7)	129	126	255
Juste valeur des contrats en cours au 31 décembre 2018	1	59	60

b) Hiérarchie des justes valeurs

Pour estimer la juste valeur des dérivés, la Société se fonde sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, ou sur des modèles de tiers ou des méthodes d'évaluation qui reposent sur des données de marché observables. En plus des données du marché, la Société tient compte des caractéristiques propres à la transaction, que les intervenants du marché utiliseraient pour effectuer une évaluation de la juste valeur, notamment l'incidence du risque de non-exécution. Cependant, ces estimations n'indiquent pas nécessairement les montants qui pourraient être réalisés ou réglés dans le cadre d'une transaction de marché courante. La Société classe les données d'entrées utilisées pour déterminer les justes valeurs en recourant à une hiérarchie qui établit leur priorité à partir de la mesure dans laquelle elles sont observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 : s'entend des instruments dont la juste valeur est déterminée à partir d'un prix coté non ajusté sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif se caractérise par des prix cotés aisément et régulièrement disponibles qui sont représentatifs des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché afin d'assurer la liquidité.
- Niveau 2 : s'entend des instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché inactif, de prix dont les données d'entrée sont observables ou de prix dont les données d'entrée sont négligeables et non observables. La juste valeur de ces positions est déterminée à partir de données observables des bourses, de services d'évaluation, de cours cotés par des courtiers tiers indépendants et des droits de transport publiés. Les données d'entrée observables peuvent être ajustées au moyen de certaines méthodes, dont l'extrapolation sur la durée du prix coté et les prix cotés pour des actifs et des passifs comparables.
- Niveau 3 : s'entend des instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de prix selon des données non observables importantes. Au 31 décembre 2018, la Société n'a pas d'instruments dérivés évalués à la juste valeur de niveau 3.

Lorsqu'elle établit ses estimations, la Société utilise les données les plus observables aux fins d'évaluation. Si l'évaluation de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant à différents niveaux hiérarchiques, l'évaluation est classée selon les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés de la Société et les actifs disponibles à la vente évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2018 et 2017, selon le niveau hiérarchique de l'évaluation :

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Créances	21	53	—	74
Dettes	(74)	(105)	—	(179)
Solde au 31 décembre 2017	(53)	(52)	—	(105)
Créances	63	152	—	215
Dettes	(43)	(112)	—	(155)
Solde au 31 décembre 2018	20	40	—	60

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 des évaluations de la juste valeur.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

La Société a conclu des accords lui permettant d'effectuer des compensations des instruments financiers dérivés et des créances (dettes), lesquels sont présentés au montant net à l'état de la situation financière. Le tableau ci-dessous présente ces actifs et passifs aux 31 décembre 2018 et 2017.

Actifs financiers

(en millions de dollars)	Actifs bruts	Compensation des passifs bruts	Montants nets présentés
Instruments dérivés	1 126	(1 052)	74
Créances	2 405	(1 252)	1 153
Solde au 31 décembre 2017	3 531	(2 304)	1 227
Instruments dérivés	1 599	(1 384)	215
Créances	1 837	(882)	955
Solde au 31 décembre 2018	3 436	(2 266)	1 170

Passifs financiers

(en millions de dollars)	Passifs bruts	Compensation des actifs bruts	Montants nets présentés
Instruments dérivés	(1 231)	1 052	(179)
Dettes	(2 270)	1 252	(1 018)
Solde au 31 décembre 2017	(3 501)	2 304	(1 197)
Instruments dérivés	(1 539)	1 384	(155)
Dettes	(1 798)	882	(916)
Solde au 31 décembre 2018	(3 337)	2 266	(1 071)

Gestion des risques

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés aux instruments financiers. Ces facteurs de risque comprennent les risques de marché, y compris le risque lié au prix des marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, ainsi que le risque de liquidité et le risque de crédit.

La Société applique des procédures de gouvernance formelles pour la gestion des risques financiers. Le comité de gestion du risque lié au prix des marchandises est responsable de la surveillance de la gestion par la Société des risques liés à la négociation et des risques de crédit. Les activités de négociation s'entendent des activités visant à gérer le risque lié aux prix indéterminés de certains volumes en transit ou en stockage, à améliorer l'exploitation de la Société et à accroître sa rentabilité grâce à la connaissance des tendances du marché, à la diversification du marché, à des économies d'échelle, à un meilleur accès au transport et à l'effet de levier des actifs, qu'ils soient physiques ou contractuels. Relevant du conseil d'administration de la Société, le comité de gestion du risque lié au prix des marchandises se réunit régulièrement pour examiner les expositions au risque, s'assurer du respect des politiques et valider les méthodes et les procédures de gestion du risque.

La nature des risques auxquels est exposée la Société et ses politiques de gestion de ces risques n'ont pas changé par rapport au 31 décembre 2017.

1) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque ou de l'incertitude découlant des fluctuations des prix du marché et de leur incidence sur le rendement futur des activités. Les fluctuations des prix du marché qui pourraient affecter défavorablement la valeur des actifs et des passifs financiers de la Société, ainsi que ses flux de trésorerie futurs prévus, se rapportent au risque lié au prix des marchandises, au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

a) Risque lié au prix des marchandises

La performance financière de Suncor est étroitement liée aux prix du pétrole brut (y compris les écarts de prix entre différents types de produits) et, dans une moindre mesure, aux prix du gaz naturel et des produits raffinés. La Société peut réduire son exposition au risque lié au prix des marchandises au moyen d'un certain nombre de stratégies, notamment la conclusion de contrats d'options pour limiter l'exposition aux fluctuations du cours du pétrole brut pendant le transport.

Au 31 décembre 2018, une augmentation du prix du baril de pétrole brut de 10,00 \$ US le baril résulterait en une diminution du résultat avant impôt au titre des instruments financiers dérivés en cours de la Société d'environ 39 M\$ (196 M\$ en 2017).

b) Risque de change

La Société est exposée au risque de change en ce qui a trait aux produits des activités ordinaires, aux dépenses en immobilisations ou aux instruments financiers qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle de la Société. Comme le prix du pétrole brut est établi en dollars américains, les fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien peuvent avoir un effet important sur les produits des activités ordinaires de la Société. L'exposition de la Société est contrebalancée en partie par l'émission de titres d'emprunt libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2018, un raffermissement de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain se serait traduit par une augmentation d'environ 167 M\$ du résultat avant impôt lié à la dette de la Société (142 M\$ en 2017).

c) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, puisque les fluctuations des taux d'intérêt peuvent influencer sur les flux de trésorerie futurs et les justes valeurs des instruments financiers. L'exposition de la Société à ce risque est principalement liée au crédit renouvelable de papier commercial et aux émissions futures de titres d'emprunt.

Pour gérer le risque lié à la volatilité des taux d'intérêt auquel elle est exposée, la Société peut conclure périodiquement des swaps de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt sur ses émissions futures de titres d'emprunt. Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun swap différé en cours. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur le total de la dette pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 était de 5,4 % (5,7 % en 2017).

Le résultat net de la Société est sensible à la fluctuation des taux d'intérêt de la tranche à intérêt variable de la dette, fluctuation compensée par les soldes en trésorerie. Dans la mesure où la charge d'intérêts n'est pas capitalisée, si les taux d'intérêt applicables aux instruments à taux variable avaient augmenté de 1 %, le résultat avant impôt de la Société aurait diminué d'environ 10 M\$ (augmentation d'environ 6 M\$ en 2017), en supposant que le montant de la dette et la proportion taux fixe/taux variable demeurent inchangés au 31 décembre 2018. La dette à taux variable représentait 18,6 % du total de l'encours de la dette au 31 décembre 2018 (14,9 % en 2017).

2) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que Suncor ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à l'échéance. La Société réduit ce risque en prévoyant ses dépenses ainsi que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et en maintenant des liquidités suffisantes, des facilités de crédit et des prospectus préalables de base visant l'émission de titres d'emprunt afin de couvrir ses dépenses. Au 31 décembre 2018, la trésorerie et ses équivalents ainsi que le total des facilités de crédit de Suncor s'établissaient respectivement à 2,2 G\$ et à 8,4 G\$. Un montant de 3,9 G\$ était disponible sur les facilités de crédit de 8,4 G\$ de Suncor au 31 décembre 2018. De plus, Suncor dispose d'une capacité inutilisée de 3,0 G\$ aux termes d'un prospectus préalable de base visant l'émission de titres d'emprunt au Canada et d'une capacité inutilisée de 3,0 G\$ US aux termes d'un prospectus préalable de base visant l'émission de titres d'emprunt aux États-Unis.

La trésorerie excédentaire est investie dans une gamme de titres du marché monétaire à court terme. La Société ne peut investir que dans des titres d'État ou de sociétés de qualité supérieure. La diversification de ces placements est gérée par le maintien de limites de crédit attribuées aux contreparties.

Le tableau suivant présente le calendrier des sorties de fonds se rapportant aux dettes fournisseurs et autres charges à payer et à la dette.

31 décembre 2017			
(en millions de dollars)	Dettes fournisseurs et autres charges à payer ¹⁾	Passifs dérivés bruts ²⁾	Dette ³⁾
Moins d'un an	6 024	1 231	3 027
De 1 an à 3 ans	38	—	1 949
De 3 à 5 ans	38	—	3 184
Plus de 5 ans	—	—	20 160
	6 100	1 231	28 320

31 décembre 2018			
(en millions de dollars)	Dettes fournisseurs et autres charges à payer ¹⁾	Passifs dérivés bruts ²⁾	Dette ³⁾
Moins d'un an	5 492	1 539	4 314
De 1 an à 3 ans	42	—	3 362
De 3 à 5 ans	42	—	1 827
Plus de 5 ans	—	—	20 611
	5 576	1 539	30 114

1) Les dettes fournisseurs et autres charges à payer excluent des passifs dérivés nets de 155 M\$ (179 M\$ en 2017).

2) Les passifs dérivés bruts de 1 539 M\$ (1 231 M\$ en 2017) sont compensés par des actifs dérivés bruts de 1 384 M\$ (1 052 M\$ en 2017), pour un montant net de 155 M\$ (179 M\$ en 2017).

3) La dette comprend la dette à court terme, la dette à long terme, les contrats de location-financement et les paiements d'intérêts sur la dette à taux fixe et le papier commercial.

3) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'un client ou qu'une contrepartie ne réussisse pas à s'acquitter d'une obligation ou à payer des montants exigibles et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. La Société a adopté une politique de crédit qui vise à établir, à l'échelle de la Société, une norme de pratique pour mesurer et surveiller le risque de crédit. La politique indique la délégation de pouvoirs, les procédures de contrôle préalable exigées pour approuver un nouveau client ou une nouvelle contrepartie et le montant maximal d'exposition au risque de crédit par entité. Avant de commencer à faire des affaires avec un nouveau client ou une nouvelle contrepartie, la solvabilité de ce dernier est évaluée, et une notation ainsi qu'une limite de crédit maximale lui sont attribuées. Le processus d'évaluation présenté dans la politique de crédit tient compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs. La Société surveille de façon continue le risque lié à un client ou à une contrepartie, ainsi que sa situation financière. Si un client ou une contrepartie est considéré comme étant devenu moins solide sur le plan financier, la Société s'efforcera de réduire le risque de crédit et d'abaisser la limite de crédit attribuée. Des rapports sont produits de façon régulière pour surveiller le risque de crédit, et le comité de crédit se réunit tous les trimestres pour veiller au respect de la politique de crédit et passer les risques en revue.

Les créances de la Société se rapportent pour une bonne part à des clients du secteur pétrolier et gazier et sont assujetties au risque de crédit normal de l'industrie. Au 31 décembre 2018, la quasi-totalité des créances clients de la Société venait à échéance dans moins d'un an.

La Société peut subir des pertes si les contreparties aux instruments financiers dérivés ne sont pas en mesure de respecter les conditions des contrats. Le risque auquel est exposée la Société se limite aux contreparties qui doivent des montants à la Société au titre de contrats d'instruments dérivés à la date de clôture. Au 31 décembre 2018, le risque auquel était exposée la Société se chiffrait à 1 599 M\$ (1 126 M\$ au 31 décembre 2017).

26. POLITIQUES FINANCIÈRES SUR LA STRUCTURE DU CAPITAL

La principale stratégie de la Société concernant la gestion du capital consiste à maintenir une situation financière prudente qui contribue à un profil de notation de qualité supérieure. La Société a ainsi une grande souplesse financière et elle a accès aux capitaux dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs de croissance.

La Société surveille principalement le capital au moyen des ratios suivants : le ratio de la dette nette par rapport aux fonds provenant de l'exploitation¹⁾ et le ratio de la dette totale par rapport à la dette totale majorée des capitaux propres.

Le ratio de la dette nette par rapport aux fonds provenant de l'exploitation est égal à la somme de la dette à court terme et de la dette à long terme totale diminuée de la trésorerie et de ses équivalents, divisée par les fonds provenant de l'exploitation de l'exercice.

Le ratio de la dette totale par rapport à la dette totale majorée des capitaux propres est égal à la somme de la dette à court terme et de la dette à long terme totale, divisée par la somme de la dette à court terme, de la dette à long terme totale et des capitaux propres. Ce ratio, qui constitue un engagement financier aux termes de diverses ententes bancaires et d'emprunt de la Société, ne peut excéder 65 %.

Les engagements financiers de la Société sont passés en revue régulièrement, et des contrôles sont en place pour en assurer la conformité. Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, la Société a respecté ses engagements financiers. Les mesures financières de la Société, présentées dans le tableau suivant, n'ont pas changé par rapport à celles de 2017. La Société estime que le fait de respecter les objectifs en matière de capital l'aide à accéder à des capitaux à un coût raisonnable grâce à une notation de qualité supérieure. La Société exerce ses activités dans un contexte commercial changeant, et les ratios peuvent périodiquement dépasser les cibles de la direction. Dans un tel contexte, la Société réduit ses dépenses en immobilisations et cède des actifs non essentiels pour s'assurer que la dette nette se situe dans la fourchette ciblée par la direction.

(en millions de dollars)	Mesures ciblées pour le capital	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Composantes des ratios			
Dette à court terme		3 231	2 136
Tranche courante de la dette à long terme		229	71
Dette à long terme		13 890	13 372
Dette totale		17 350	15 579
Moins la trésorerie et les équivalents		2 221	2 672
Dette nette		15 129	12 907
Capitaux propres		44 005	45 383
Total des capitaux permanents (dette totale majorée des capitaux propres)		61 355	60 962
Fonds provenant de l'exploitation ¹⁾		10 172	9 139
Dette nette par rapport aux fonds provenant de l'exploitation	<3,0 fois	1,5	1,4
Dette totale par rapport à la dette totale majorée des capitaux propres		28 %	26 %

1) Les fonds provenant de l'exploitation correspondent aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les variations du fonds de roulement hors trésorerie. Cette mesure est une mesure financière hors PCGR.

27. PARTENARIATS

Entreprises communes

Les entreprises communes importantes de la Société au 31 décembre sont les suivantes :

Entreprises communes importantes	Activité principale	Pays de constitution et établissement principal	Participation en pourcentage 2018	Participation en pourcentage 2017
<i>Sables pétrolifères</i>				
Exploitées par Suncor :				
Fort Hills Energy Limited Partnership	Mise en valeur des sables pétrolifères	Canada	54,11	53,06
Non exploitées par Suncor :				
Syncrude	Mise en valeur des sables pétrolifères	Canada	58,74	53,74
<i>Exploration et production</i>				
Exploitées par Suncor :				
Terra Nova	Production de pétrole et de gaz	Canada	37,68	37,68
Non exploitées par Suncor :				
Buzzard	Production de pétrole et de gaz	Royaume-Uni	29,89	29,89
Coentreprise de mise en valeur de Fenja	Production de pétrole et de gaz	Norvège	17,50	—
Projet de mise en valeur de la zone Golden Eagle	Production de pétrole et de gaz	Royaume-Uni	26,69	26,69
Hibernia et unité d'extension sud d'Hibernia	Production de pétrole et de gaz	Canada	19,19-20,00	19,19-20,00
Hebron	Production de pétrole et de gaz	Canada	21,03	21,03
Harouge Oil Operations	Production de pétrole et de gaz	Libye	49,00	49,00
Projet Rosebank dans la mer du Nord	Production de pétrole et de gaz	Royaume-Uni	40,00	30,00
Oda	Production de pétrole et de gaz	Norvège	30,00	30,00
White Rose et les projets d'extension de White Rose	Production de pétrole et de gaz	Canada	26,13-27,50	26,13-27,50

Coentreprises et entreprises associées

La Société ne détient pas de participations dans des coentreprises ou des entreprises associées qui, prises individuellement, sont considérées comme importantes. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'information financière globale des coentreprises et des entreprises associées, qui font toutes partie des secteurs Exploration et production et Raffinage et commercialisation de la Société :

(en millions de dollars)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2018	2017	2018	2017
Résultat net	11	1	(19)	(3)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—
Résultat global	11	1	(19)	(3)
Valeur comptable au 31 décembre	75	51	110	89

28. FILIALES

Les filiales importantes, chacune entièrement détenue, directement ou indirectement, par la Société au 31 décembre 2018, sont les suivantes :

Filiales importantes	Activité principale
Activités canadiennes	
Suncor Energy Oil Sands Limited Partnership	Société de personnes qui détient la plupart des actifs liés aux activités d'exploitation de sables pétrolifères de la Société.
Suncor Energy Ventures Corporation	Filiale qui détient indirectement une participation de 36,74 % dans l'entreprise commune Syncrude auparavant détenue par COS.
Suncor Energy Ventures Partnership	Filiale qui détient une participation de 22 % dans l'entreprise commune Syncrude.
Produits Suncor Énergie, S.E.N.C.	Société de personnes qui détient la quasi-totalité des actifs canadiens de raffinage et de commercialisation de la Société.
Suncor Énergie Marketing Inc.	Filiale par l'entremise de laquelle se fait la commercialisation de la production des activités canadiennes en amont. Cette filiale administre aussi les activités de négociation de l'énergie et d'électricité de Suncor, commercialise certains produits de tiers, s'approvisionne en pétrole brut et en gaz naturel pour ses activités en aval et fournit et commercialise des liquides de gaz naturel et du gaz de pétrole liquéfié pour ses activités en aval.
Activités américaines	
Suncor Energy (U.S.A.) Marketing Inc.	Filiale qui fournit et commercialise le pétrole brut de tiers en plus de fournir la charge d'alimentation en pétrole brut pour les activités de raffinage de la Société.
Suncor Energy (U.S.A.) Inc.	Filiale qui détient des activités de raffinage et de commercialisation de la Société aux États-Unis.
Activités internationales	
Suncor Energy UK Limited	Filiale par l'entremise de laquelle la plupart des activités de la Société sont menées dans la mer du Nord.

Le tableau ne fait pas état des filiales entièrement détenues qui sont des sociétés de portefeuille immédiates des filiales en exploitation. Certains des établissements de la Société à l'étranger sont assujettis à des restrictions sur la vente ou la cession de permis de production, qui nécessitent l'approbation du gouvernement étranger concerné.

29. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Transactions avec des parties liées

La Société conclut des transactions avec des parties liées dans le cours normal des activités, ce qui comprend les achats de charges d'approvisionnement, la distribution de produits raffinés et la vente de produits raffinés et de sous-produits. Il s'agit de transactions avec des coentreprises et des entités liées dans le cadre des activités du secteur Raffinage et commercialisation de la Société, notamment des sociétés de produits pétrochimiques, de produits raffinés et de pipelines. Un résumé des transactions importantes avec des parties liées aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2018	2017
Ventes ¹⁾	723	590
Achats	237	223
Créances	33	44
Dettes et charges à payer	15	28

1) Comprend les ventes de 338 M\$ à Parachem Chemicals Inc. (301 M\$ en 2017).

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération du conseil d'administration et des membres de la haute direction pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2018	2017
Salaires et autres avantages à court terme	15	12
Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite	5	5
Rémunération fondée sur des actions	32	49
	52	66

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

a) Engagements

Les paiements futurs aux termes des engagements de la Société, notamment les contrats de service conclus dans le cadre d'ententes de transport par pipeline et pour la location de diverses installations, stations-service et autres immobilisations corporelles, se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Montants à payer par période						Total
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et par la suite	
Engagements							
Transport et stockage des produits	1 053	948	1 058	1 181	1 149	13 211	18 600
Services d'énergie	139	136	173	116	118	183	865
Engagements relatifs aux travaux de prospection	33	—	44	—	—	490	567
Autres	358	283	135	75	69	195	1 115
Contrats de location simple	346	304	266	203	156	1 182	2 457
	1 929	1 671	1 676	1 575	1 492	15 261	23 604

Les contrats de location simple indiqués ci-dessus seront pris en compte dans l'ajustement transitoire découlant de l'application d'IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019, sauf en ce qui concerne les contrats de location à court terme (note 5).

Les contrats de location ont diverses dates d'échéance jusqu'en 2058. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la charge relative aux contrats de location simple s'est élevée à 324 M\$ (400 M\$ en 2017).

En plus des engagements figurant dans le tableau ci-dessus, la Société a contracté, dans le cours normal de ses activités, des engagements à l'égard de biens, de services et de matières premières pouvant être résiliés moyennant un court préavis. Ces engagements comprennent des contrats d'achat de marchandises qui sont négociés aux prix du marché.

b) Éventualités

Passifs éventuels au titre de poursuites et d'ordre environnemental

La Société est défenderesse ou demanderesse dans un certain nombre de poursuites dans le cours normal des activités. Elle estime que toute obligation découlant de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière consolidée.

La Société peut également faire face à des passifs environnementaux éventuels, au-delà des obligations liées au démantèlement et à la remise en état (abordées à la note 22). Ces passifs sont évalués individuellement et sont reflétés dans les états financiers consolidés de la Société s'ils sont significatifs et qu'il est plus probable qu'improbable qu'ils soient engagés. Ces passifs relèvent principalement de la réduction de la contamination des sites où la Société exerce ses activités. La Société estime que les passifs environnementaux éventuels non comptabilisés, le cas échéant, n'auraient pas d'incidence significative sur sa situation financière consolidée.

Les coûts attribuables à ces engagements et éventualités devraient être engagés sur une période prolongée et être financés par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la Société. Bien qu'il soit actuellement impossible d'en établir l'incidence finale sur le résultat net, elle ne devrait pas être significative.

Risques d'exploitation

La Société est également exposée à certains risques d'exploitation qu'elle réduit en maintenant un programme d'assurance.

La Société a souscrit une assurance contre les dommages matériels et pertes d'exploitation qui comporte des limites de protection et des franchises variées en fonction des actifs. Au 31 décembre 2018, le programme d'assurance de Suncor comprenait une protection de 1,2 G\$ US pour les risques liés aux sables pétrolifères, de 0,975 G\$ US pour les risques liés aux activités extracôtières et de 1,2 G\$ US pour les risques liés au raffinage. Ces limites ne comportent aucune franchise ou période d'attente et sont assujetties à certains plafonds de prix et à certains plafonds quotidiens de volume. La Société a également souscrit une assurance sur les biens principaux d'un montant maximal de 400 M\$ US, qui ne comporte aucune franchise et qui couvre la totalité de ses immobilisations corporelles.

c) Garanties

Au 31 décembre 2018, la Société fournissait des garanties de prêt à certains concessionnaires des ventes au détail et à des marchands de gros. Le montant maximal pouvant être exigible de la part de Suncor aux termes de ces garanties de prêt est de 125 M\$.

La Société a également accepté d'indemniser les porteurs de tous les billets et débentures, de même que les prêteurs de crédit de la Société (note 19) contre les coûts additionnels liés aux retenues d'impôt à la source. Des modalités d'indemnisation similaires s'appliquent aussi à certains baux visant des installations ou du matériel. Il n'y a aucune limite au montant maximal pouvant être exigé en vertu de ces conventions d'indemnisation. La Société n'est pas en mesure de déterminer le montant maximal pouvant être exigible, car la réglementation et la législation gouvernementales sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Aux termes de ces conventions, la Société a l'option de racheter ou de résilier ces contrats si des coûts additionnels sont engagés.

La Société a également garanti sa participation directe dans une entreprise commune relativement à des accords de services de transport que celle-ci a conclus avec des tiers. Le montant garanti se limite à la participation de la société dans le partenariat. Au 31 décembre 2018, la probabilité que ces engagements de garantie aient une incidence sur la Société est faible.

31. ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE DANS LE PROJET SYNCRUDE

Le 23 février 2018, Suncor a acquis une participation directe supplémentaire de 5 % dans le projet Syncrude auprès de Mocal Energy Limited pour 923 M\$ en trésorerie. La quote-part de Suncor dans le projet Syncrude a ainsi été portée à 58,74 %.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La répartition provisoire du prix d'achat est fondée sur les meilleures estimations de la direction quant à la juste valeur des actifs et passifs de Syncrude au 23 février 2018.

(en millions de dollars)

Créances	2
Stocks	15
Immobilisations corporelles	998
Prospection et évaluation	163
Total des actifs acquis	1 178
Dettes et charges à payer	(51)
Avantages sociaux futurs	(33)
Provision pour démantèlement	(169)
Impôt sur le résultat différé	(2)
Total des passifs pris en charge	(255)
Actifs nets acquis	923

La juste valeur des créances et des dettes se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La juste valeur des stocks de matières et de fournitures se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur taux de rotation à court terme. La juste valeur des immobilisations corporelles et de la provision pour démantèlement a été établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs attendus. Les principales hypothèses utilisées aux fins des calculs sont les taux d'actualisation, les prix et les coûts des marchandises futurs, le calendrier des activités de mise en valeur, les projections concernant les réserves de pétrole, ainsi que l'estimation des coûts d'abandon et de remise en état de la mine et des installations.

La participation directe supplémentaire dans Syncrude a fait augmenter de 270 M\$ les produits bruts et fait diminuer de 7 M\$ le résultat net consolidé depuis la date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2018.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018, la participation directe supplémentaire aurait fait augmenter d'un montant additionnel de 64 M\$ les produits bruts et d'un montant additionnel de 4 M\$ le bénéfice net consolidé, ce qui se serait traduit par des produits bruts de 39,66 G\$ et un bénéfice net consolidé de 3,30 G\$ pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2018.

32. FORT HILLS

Le 21 décembre 2017, les partenaires dans le projet Fort Hills ont réglé leur litige commercial et conclu une entente. Aux termes de cette entente, Suncor a acquis une participation supplémentaire de 2,26 % dans le projet pour une contrepartie de 308 M\$. Par la suite, au premier trimestre de 2018, Suncor a acquis une participation supplémentaire de 1,05 % dans le projet Fort Hills pour une contrepartie de 145 M\$. La quote-part de Suncor dans le projet a été portée à 54,11 % et celle de Teck Resources Limited, à 21,31 %, celle de Total E&P Canada Ltd. (« Total ») étant ramenée à 24,58 %.

33. VENTE DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LUBRIFIANTS

Le 1^{er} février 2017, la Société a réalisé la vente préalablement annoncée de son entreprise de lubrifiants pour un produit de 1,1 G\$, avant les ajustements liés à la clôture et d'autres coûts liés à la clôture. La vente de cette entreprise s'est traduite par un profit après impôt de 354 M\$, montant qui comprend une charge d'impôt exigible de 101 M\$ et un produit d'impôt différé de 11 M\$, comptabilisé dans le secteur Raffinage et commercialisation.

34. VENTE DE CEDAR POINT

La Société a vendu sa participation dans le parc éolien de Cedar Point situé dans le sud-ouest de l'Ontario pour un produit de 291 M\$, avant les ajustements liés à la clôture et d'autres coûts liés à la clôture, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017. La cession a donné lieu à un profit après impôt de 83 M\$, y compris une charge d'impôt exigible de 29 M\$ et un produit d'impôt différé de 15 M\$, comptabilisés dans le secteur Siège social, négociation de l'énergie et éliminations.

35. PARTENARIAT DANS LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC DE STOCKAGE EST

Le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est consiste en des installations de stockage, de mélange et de refroidissement du bitume ainsi que de raccordement aux pipelines de tiers, et il a été mis en service le 14 juillet 2017. Le transport des produits issus de l'entreprise commune Fort Hills sur le marché sera exclusivement assuré par ce projet. Le 22 novembre 2017, la Société a conclu la vente d'une participation directe de 49 % dans le Parc de stockage Est à la FMFN et à la MCFN pour un produit brut de 503 M\$. Suncor a conservé une participation directe de 51 % et demeure l'exploitant des actifs. Les actifs sont détenus par une société en commandite, qui a une obligation non discrétionnaire de distribuer aux partenaires le montant en trésorerie résiduel mensuel variable du Parc de stockage Est. Par conséquent, la Société a comptabilisé un passif dans les autres passifs non courants pour refléter la participation de 49 % ne donnant pas le contrôle des tiers. Ainsi, la Société continue de consolider la totalité des résultats de la société en commandite. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a versé des distributions de 62 M\$ aux partenaires (25 M\$ en 2017), dont 56 M\$ (5 M\$ en 2017) ont été attribués à la charge d'intérêts et 6 M\$ (20 M\$ en 2017), au principal.

36. AUTRES TRANSACTIONS

Le 29 septembre 2018, Suncor et les autres partenaires dans la participation directe au projet d'exploitation minière de sables pétrolifères Joslyn ont convenu de vendre la totalité (100 %) de leurs participations directes respectives à Canadian Natural Resources Limited pour un produit brut de 225 M\$, soit un montant net de 82,7 M\$ pour Suncor. Suncor détenait une participation directe de 36,75 % dans Joslyn avant la transaction. Les partenaires dans la participation ont reçu un produit en trésorerie de 100 M\$ (36,8 M\$ nets pour Suncor) à la clôture, le montant résiduel de 125 M\$ (45,9 M\$ nets pour Suncor) devant être reçu en versements égaux au cours des cinq prochaines années. Par conséquent, Suncor a comptabilisé une créance à long terme de 36,7 M\$ au poste « Autres actifs » et le premier versement de 9,2 M\$ au poste « Créances ». La transaction s'est traduite par un profit de 83 M\$ pour le secteur Sables pétrolifères.

Le 31 mai 2018, la Société a conclu la transaction déjà annoncée visant l'acquisition d'une participation de 17,5 % dans le projet de mise en valeur Fenja, en Norvège, auprès de Faroe Petroleum Norge AS, au coût d'acquisition de 55 M\$ US (environ 70 M\$) majoré de coûts de règlements intermédiaires de 22 M\$ et établi selon la méthode de l'acquisition. Ce projet a été approuvé par ses propriétaires en décembre 2017.

Le 23 mars 2018, Suncor a échangé ses propriétés foncières minières dans le nord-est de la Colombie-Britannique, y compris la production connexe, et une contrepartie de 52 M\$ contre une participation de 37 % dans Canbriam Energy Inc. (« Canbriam ») (société gazière privée). La participation a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Au quatrième trimestre de 2018, après avoir fait une évaluation des prix des marchandises à terme et des flux de trésorerie nets futurs, la Société a réduit la valeur de sa participation dans Canbriam, comptabilisant pour l'exercice une perte nette de 90 M\$ après impôt. La valeur comptable résiduelle de la participation de la Société dans Canbriam est nulle.

37. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Après la fin de l'exercice, la Société a reçu un produit lié aux instruments d'atténuation des risques de 300 M\$ relativement à ses actifs en Libye (environ 260 M\$ après impôt). Le produit pourrait faire l'objet d'un remboursement provisoire qui dépend de la performance et des flux de trésorerie futurs des actifs de la Société en Libye.